

Profil de certification Carreleur/Carreleuse

Enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice et en alternance (article 47)

Approuvé par le Gouvernement en date du 12 / 06 / 2019



Table des matières

Première partie	3
Références du profil de certification	4
Parcours d'apprentissage.....	5
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du profil de formation	6
Deuxième partie	13
Unités d'acquis d'apprentissage.....	15
UAA 5 Réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticale	15
UAA 4 Réaliser la pose collée de carreaux au sol	25
UAA 3 Réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche	35
UAA 1 Préparer des supports horizontaux et dresser une chape	44
UAA 2 Préparer et réaliser des supports verticaux	53
UAA 6 Carreler un escalier.....	63
Troisième partie	72
Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier.....	73
Quatrième partie	74
Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage.....	75
Cinquième partie	88
Profil d'équipement	89
Annexes	92
Glossaire	93
Le cadre francophone des certifications.....	96

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de l'option de base groupée concernée :

Carreleur/Carreleuse

Code de l'option : /

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée

2 années

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du/de la « Carreleur/Carreleuse » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 20 mai 2015

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée

Dans l'enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice :

Nombre minimum de semaines de stage : 5 semaines

Nombre maximum de semaines de stage : 15 semaines

N.B. : Si la formation dure plus que 3 années scolaires, le nombre maximum peut être augmenté de 5 semaines par année.

Rappel de la législation

Les stages d'observation et d'initiation ont une durée maximale de 15 jours ouvrables par année scolaire.

Les stages de pratique accompagnée en phase 2 ont une durée minimale de 15 jours ouvrables et une durée maximale de trente jours ouvrables au cours de la phase.

En phase 3, au moins deux stages doivent être organisés; l'un d'eux doit comporter au moins vingt jours ouvrables consécutifs.

La durée maximale des stages peut être dépassée sur proposition du conseil de classe et avis favorable de l'inspection.



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ Carreleur/Carreleuse

Positionnement de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 3

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil certification **recommande** un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (120 pour les 2 années).

L'UAA 1 est une unité flottante c'est-à-dire une unité dont les apprentissages peuvent être rencontrés à tout moment du parcours.

	UAA ¹ du PC		Nbre de semaines	ECVET
1 ^{ère} année	UAA 5	Réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticale	10	15
	UAA 4	Réaliser la pose collée de carreaux au sol	12	30
1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	UAA 1 Flottante	Préparer des supports horizontaux et dresser une chape	5 (1 année) 5 (2 année)	15
2 ^{ème} année	UAA3	Réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche	7	20
	UAA 2	Préparer et réaliser des supports verticaux	9	20
	UAA 6	Carreler un escalier	6	20

¹ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du profil de formation (PF)

Pour comprendre le tableau produit par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que le **profil métier (PM)**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l’emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel le **PM**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l’enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d’entre elles en suivant une logique propre à l’apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil formation du SFMQ.

Carreleur/Carreleuse

Les métiers décrits par le *S.F.M.Q.* sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

1. Intitulés des UAA du Profil formation :

Profil métier : Carreleur

UAA1	Préparer des supports horizontaux : dresser une chape.
UAA2	Préparer des supports verticaux.
UAA3	Réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche.
UAA4	Réaliser la pose collée de carreaux au sol.
UAA5	Réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticales.
UAA6	Carreler un escalier.

2. Tableau de répartition des Compétences Professionnelles Détaillées (CPD) au sein des UAA :

AC1 : Préparer le travail.

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
1.1. Analyser les travaux à effectuer.	1.1.1. Sur base des consignes (plans de l’architecte, responsable du chantier), lire le plan général du bâtiment.	X	X	X	X	X	X

	1.1.2.	Lire et analyser le plan de pose.	X	X	X	X	X	X
	1.1.3.	Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique.	X	X	X	X	X	X
	1.1.4.	Contrôler les caractéristiques des supports (sols et murs, état superficiel, dureté, formation de fissures, présence de joints de structure, humidité, temps de séchage et étanchéité à l'air selon les normes en vigueur.	X	X	X	X	X	X
	1.1.5.	Vérifier si les conditions de température et d'humidité sont conformes pour l'exécution des travaux.	X	X	X	X	X	X
	1.1.6.	Signaler au responsable tout écart aux normes en vigueur.	X	X	X	X	X	X
	1.1.7.	Selon les normes en vigueur contrôler l'équerrage (sols), l'aplomb (murs) et les niveaux des supports du local à carreler.	X	X	X	X	X	X
	1.1.8.	Vérifier la quantité de carreaux et autres matières premières (sable, ciment, etc.) qui seront nécessaires.	X	X	X	X	X	X
1.2. Installer le chantier.	1.2.1.	Prendre des mesures pour assurer la sécurité.	X	X	X	X	X	X
	1.2.2.	Prendre des mesures pour protéger l'environnement.	X	X	X	X	X	X
	1.2.3.	Sécuriser les travaux en cours d'exécution.	X	X	X	X	X	X
	1.2.4.	Approvisionner et organiser le stockage des matériaux et des machines en fonction d'une organisation rationnelle du travail et des accès.	X	X	X	X	X	X
1.3. Préparer le poste de travail.	1.3.1.	Installer et raccorder l'approvisionnement en eau, en électricité.	X	X	X	X	X	X
	1.3.2.	Sélectionner l'outillage et en vérifier l'état.	X	X	X	X	X	X
	1.3.3.	Identifier et signaler au responsable tout dysfonctionnement du matériel.	X	X	X	X	X	X
1.4. Protéger le poste de travail.	1.4.1.	Mettre en place des protections sur les ouvrages. Protéger les éléments fixes à ne pas recouvrir (parement, chambranles, bois, vitres, conduits électriques, prises de courant, interrupteurs...).	X	X	X	X	X	X
	1.4.2.	Déposer des portes, garnitures d'interrupteur, objets fixés, accessoires divers.	X	X	X	X	X	X
	1.4.3.	Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique.	X	X	X	X	X	X
	1.4.4.	Eloigner le mobilier et les objets non fixés vers des locaux attenants.		X	X	X	X	
	1.4.5.	Mettre en place des éléments de protection des lieux, mobiliers, équipements (appareils de chauffage, éléments de décorations, ...)		X	X	X	X	X
	1.4.6.	Prendre des mesures de protection de l'environnement en général.		X	X	X	X	X

1.5. Préparer les surfaces horizontales.	1.5.1.	Démonter (mécaniquement ou manuellement) et évacuer les revêtements de sols existants.	X		X	X		
	1.5.2.	Préparer les surfaces à ragréer (primers).	X		X	X		
	1.5.3.	Ragréer.	X		X	X		
	1.5.4.	Boucher les fissures au moyen du matériau adéquat.	X		X	X		
	1.5.5.	Vérifier les niveaux de la surface dégagée.	X		X	X		
	1.5.6.	Dépoussiérer les surfaces.	X		X	X		
	1.5.7.	Vérifier la planéité de la surface traitée.	X		X	X		
	1.5.8.	Mettre en place des membranes d'étanchéité à l'air et/ou à l'eau.	X		X	X		
	1.5.9.	Déposer les portes.	X		X	X		
	1.5.10.	Découper les ébrasements et les chambranles de portes.	X		X	X		
1.6. Préparer les surfaces verticales.	1.6.1.	Démonter (mécaniquement ou manuellement) et évacuer les revêtements muraux existants.		X			X	
	1.6.2.	Préparer les surfaces à ragréer (primers).		X			X	
	1.6.3.	Ragréer.		X			X	
	1.6.4.	Boucher les fissures au moyen du matériau adéquat.		X			X	
	1.6.5.	Vérifier les aplombs.		X			X	
	1.6.6.	Dépoussiérer les surfaces.		X			X	
	1.6.7.	Vérifier la planéité de la surface traitée.		X			X	
	1.6.8.	Mettre en place des membranes d'étanchéité à l'air et/ou à l'eau.		X			X	
	1.6.9.	Reporter le niveau fini.		X			X	
1.7. Préparer les carrelages.	1.7.1.	Contrôler les carrelages (format, calibre, couleur, nuance, tonalité, porosité).			X	X	X	X
	1.7.2.	Mélanger les carreaux provenant des différentes boîtes.			X	X	X	X

AC2 : Réaliser les supports.

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
2.1. Préparer la pose de la chape.	2.1.1. Reporter le niveau fini.	X					
	2.1.2. Poser une membrane de désolidarisation.	X					
	2.1.3. Poser l'isolant de sol.	X					
	2.1.4. Poser l'armature si demandée au cahier des charges.	X					
	2.1.5. Poser l'isolant périphérique.	X					
2.2. Poser la chape.	2.2.1. Déterminer les quantités de mortier stabilisé de chape à préparer.	X					
	2.2.2. Préparer le mortier stabilisé de chape.	X					
	2.2.3. Appliquer le mortier stabilisé de chape, compte tenu de l'épaisseur du carrelage.	X					
	2.2.4. Prévoir, si nécessaire, des joints de dilatation et des cadres de paillason dans la chape.	X					
	2.2.5. Tirer le mortier stabilisé de chape sur toute la bande au moyen des règles métalliques (latte de dressage).	X					
	2.2.6. Talocher et lisser la chape.	X					
	2.2.7. Effectuer l'autocontrôle de son travail.	X					
2.3. Cimenter.	2.3.1. Déterminer les quantités de mortier.		X				
	2.3.2. Préparer le mortier.		X				
	2.3.3. Dresser les guides (d'aplomb) ou les bandes.		X				
	2.3.4. Appliquer le mortier.		X				
	2.3.5. Talocher.		X				
	2.3.6. Effectuer l'autocontrôle de son travail.		X				
2.4. Placer des panneaux à carreler, des cloisons sèches.	2.4.1. Dresser la structure.		X				
	2.4.2. Fixer les panneaux par collage et/ou mécaniquement.		X				
	2.4.3. Réaliser un cache de baignoire.		X				
	2.4.4. Habiller les tubs de douche.		X				
2.5. Réaliser une petite maçonnerie (sous baignoire ou douche).	2.2.1. Réaliser une marche, un muret, un support, etc.		X				

AC3 : Exécuter la pose de carreaux de sol sur chape fraîche.

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
3.1. Préparer la pose.	3.1.1. Autocontrôler la chape, la planéité, les niveaux, le compactage.			X			
	3.1.2. Tracer les axes de pose.			X			
	3.1.3. Placer les alignements.			X			

	3.1.4.	Préparer la barbotine mécaniquement.			X		
	3.1.5.	Appliquer la barbotine.			X		
3.2. Couper, découper, percer et biseauter.	3.2.1.	Couper les carreaux.			X		
	3.2.2.	Percer les carreaux.			X		
	3.2.3.	Biseauter les carreaux.			X		
3.3. Poser les carreaux.	3.3.1.	Poser les carreaux.			X		
	3.3.2.	Poser les accessoires (profilés de finition, ...).			X		
	3.3.3.	Poser les découpes.			X		
	3.3.4.	Contrôler l'affleurement et les alignements, le niveau.			X		
	3.3.5.	Respecter les joints de dilatation.			X		
	3.3.6.	Nettoyer les joints et les carreaux.			X		
	3.3.7.	Effectuer l'autocontrôle de son travail.			X		

AC4 : Exécuter la pose collée des carreaux de sol.

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
4.1. Préparer la pose.	4.1.1.	Contrôler les supports, planéité, niveaux, état superficiel, dureté, humidité.			X		
	4.1.2.	Tracer les axes de pose.			X		
	4.1.3.	Placer les alignements.			X		
	4.1.4.	Préparer la colle mécaniquement.			X		
	4.1.5.	Appliquer la colle.			X		
	4.1.6.	Peigner la colle.			X		
4.2. Couper, découper, percer et biseauter	4.2.1.	Couper les carreaux.			X		
	4.2.2.	Percer les carreaux.			X		
	4.2.3.	Biseauter les carreaux.			X		
4.3. Poser les carreaux.	4.3.1.	Poser les carreaux.			X		
	4.3.2.	Poser les accessoires (profilés de finition, ...).			X		
	4.3.3.	Poser les découpes.			X		
	4.3.4.	Contrôler l'affleurement et les alignements.			X		
	4.3.5.	Respecter les joints de dilatation.			X		
	4.3.6.	Nettoyer les joints et les carreaux.			X		
	4.3.7.	Effectuer l'autocontrôle de son travail.			X		

AC5 : Exécuter la pose collée d'un revêtement mural.

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
5.1. Préparer la pose.	5.1.1.	Contrôler les supports, la planéité, les niveaux, l'aplomb, l'état superficiel, la dureté, l'humidité.				X	

	5.1.2.	Tracer les axes de pose.						X	
	5.1.3.	Reporter les niveaux.						X	
	5.1.4.	Poser le primer.						X	
	5.1.5.	Préparer la colle mécaniquement.						X	
	5.1.6.	Appliquer la colle.						X	
	5.1.7.	Peigner la colle.						X	
5.2. Couper, découper, percer et biseauter.	5.2.1.	Couper les carreaux.						X	
	5.2.2.	Percer les carreaux.						X	
	5.2.3.	Biseauter les carreaux.						X	
5.3. Poser les carreaux.	5.3.1.	Poser les carreaux.						X	
	5.3.2.	Poser les accessoires (profilés de finition, ...).						X	
	5.3.3.	Poser les découpes.						X	
	5.3.4.	Contrôler l'affleurement et les alignements, les niveaux, les aplombs.						X	
	5.3.5.	Respecter les joints de dilatation.						X	
	5.3.6.	Nettoyer les joints et les carreaux.						X	
	5.3.7.	Effectuer l'autocontrôle de son travail.						X	

AC6 : Carreler un escalier.

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
6.1. Tracer les marches.	6.1.1.	Reporter et vérifier les niveaux haut et bas.					X
	6.1.2.	Calculer la hauteur des marches et contremarches.					X
	6.1.3.	Tracer l'escalier sur un mur et/ou sur papier.					X
	6.1.4.	Effectuer l'autocontrôle de son travail.					X
6.2. Rectifier le support (marches et contremarches).	6.2.1.	Compenser au mortier les irrégularités.					X
	6.2.2.	Compenser à l'aide de maçonnerie.					X
	6.2.3.	Décaper à l'aide d'un burineur les irrégularités.					X
6.3. Préparer les mélanges.	6.3.1.	Préparer le gobetis d'adhérence ou primer.					X
	6.3.2.	Appliquer le gobetis d'adhérence ou primer.					X
	6.3.3.	Préparer le mortier stabilisé.					X
	6.3.4.	Préparer le mortier de pose.					X
6.4. Poser les marches, contremarches, plinthes.	6.4.1.	Installer les ficelles (guide de positionnement nez de marche).					X
	6.4.2.	Poser les marches (carreaux ou pièce façonnée).					X
	6.4.3.	Poser des profils de nez de marche.					X
	6.4.4.	Façonner les plinthes (couper à angle, ...).					X
	6.4.5.	Poser des plinthes.					X
	6.4.6.	Effectuer l'autocontrôle de son travail.					X

AC7 : Réaliser des tâches de finition et de remise en ordre.

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
7.1. Réaliser les finitions.	7.1.1. Eliminer l'isolation périphérique dépassant.			X	X	X	X
	7.1.2. Poser des plinthes.			X	X	X	X
	7.1.3. Poser des joints souples.			X	X	X	X
7.2. Faire les joints.	7.2.1. Préparer la quantité de barbotine nécessaire.			X	X	X	X
	7.2.2. Appliquer la barbotine sur la surface carrelée et les plinthes.			X	X	X	X
	7.2.3. Remplir les joints.			X	X	X	X
	7.2.4. Nettoyer l'ensemble à l'éponge humide.			X	X	X	X
	7.2.5. Nettoyer après séchage.			X	X	X	X
	7.2.6. Effectuer l'autocontrôle de son travail.			X	X	X	X
7.3. Remettre en ordre le chantier.	7.3.1. Reposer des équipements et accessoires (armoires murales, portes, robinetterie, cache-prises, ...).	X	X	X	X	X	X
	7.3.2. Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique.	X	X	X	X	X	X
	7.3.3. Découper le bas des portes.				X		
	7.3.4. Reposer les portes.	X	X	X	X	X	X
	7.3.5. Nettoyer globalement le chantier, trier et évacuer les déchets.	X	X	X	X	X	X

AC8 : Exigences transversales.

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
8.1. Respecter les règles professionnelles.	8.1.1. Respecter les règles liées à la sécurité.	X	X	X	X	X	X
	8.1.2. Respecter les règles liées à l'hygiène.	X	X	X	X	X	X
	8.1.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention.	X	X	X	X	X	X
	8.1.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement.	X	X	X	X	X	X

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

Remarques préalables :

NIVEAU D'AUTONOMIE / RESPONSABILITE	NIVEAU DE COMPLEXITE DU CONTEXTE
Autonomie d'exécution (les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur <u>mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex : une décision est à prendre pour poursuivre ...)</u> → ce qui implique une Responsabilité d'exécution (le résultat final obtenu est conforme au résultat attendu).	Application complexe d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature ? Par <u>l'observation (faits, documents, consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs) et sans analyse</u> , le travailleur <u>reconnait / identifie</u> une situation connue et <u>y associe</u> une <u>procédure connue</u> à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des SITUATIONS SIMILAIRES (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé)

L'exercice du métier exige l'obtention d'une Phytolice P1. Tous les acquis d'apprentissage prescrits par la réglementation en vigueur seront donc installés obligatoirement par les OEF (cf. Arrêté ministériel du 24 Juillet 2013, paru au Moniteur belge le 13 Septembre 2013, portant validation des programmes de formation initiale permettant l'accès aux Phytolices P1 « Assistant Usage professionnel », P2 « Usage professionnel », P3 « Distribution/Conseil » et « Distribution/conseil de produits non professionnels – NP »).

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

L'UAA du profil certification, qui est propre à l'enseignement, correspond à une ou plusieurs UAA du Profil Formation fourni par le SFMQ.

UAA 5	Réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticales
--------------	--

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Préparer le travail</p> <p>AC5 : Exécuter la pose collée d'un revêtement mural</p> <p>AC7 : Réaliser des tâches de finition et de remise en ordre</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

5.1. Analyser les travaux à effectuer

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.1.1. Lire le plan général du bâtiment.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les plans, dessins d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> • terminologie technique ; • signes conventionnels : légende, cotation, échelle, ... ; • unités métriques, conversion d'unités ; • éléments de plans (le cartouche, les coupes, les vues, l'orientation, l'implantation) : les vus et les cachés. - Les tracés : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, corde et flèche. - Les éléments constructifs liés au gros-œuvre : types, principes généraux, éléments constitutifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lire le plan général du bâtiment ; ❖ Identifier et localiser les éléments constructifs (baies, éléments de menuiserie, éléments sanitaires, ...) ; ❖ Extraire les indications de dimensions ; ❖ Reconnaître une vue en plan, coupes et un plan de détails ; ❖ Assurer la correspondance entre un plan et la réalité suivant l'échelle ; ❖ Interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation ; ❖ Assurer la correspondance entre les vues ; ❖ Repérer les niveaux. 	<p>C.1. Analyser les travaux à effectuer en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>

5.1.2. Lire et analyser le plan de pose, croquis, ...		
<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de pose. - Les cotations - Les différents types d'appareillages. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Analyser le plan de pose. ❖ Lire des cotations. ❖ Comprendre une vue en perspective. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.1.3. Contrôler les caractéristiques des supports.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les supports : types. - Les problèmes inhérents à la qualité des supports (l'humidité, la porosité, la solidité, la présence de fissures et de défauts). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier la nature des supports. ❖ Contrôler l'état des supports : qualité de la surface, du reté, présence et formation de fissures, présence de joints de structure, humidité, étanchéité. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire .
5.1.4. Contrôler l'aplomb et les niveaux		
<ul style="list-style-type: none"> - L'aplomb, la planéité, les niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • instruments de mesure (principes et conditions d'utilisation) • procédures de contrôle, • tolérances usuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler l'aplomb (murs). ❖ Contrôler les niveaux des supports. ❖ Contrôler la planéité. ❖ Identifier tout écart aux tolérances définies. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.1.5. Vérifier les conditions de température et d'humidité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de mise en œuvre : la température, l'humidité. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier si les conditions de température et d'humidité sont conformes pour l'exécution des travaux. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.1.6. Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les tolérances usuelles - Les limites des compétences du carreleur. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique. ❖ Signaler au responsable tout écart aux tolérances usuelles. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

5.2. Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.2.1. Vérifier la quantité des carreaux et des matières premières.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de prise de mesure. - Le calcul des quantités et des surplus de carreaux. - Le calcul des dosages. - Le calepinage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier la quantité de carreaux et autres matières premières en fonction du travail à réaliser. 	C.2. Préparer le poste de travail en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.2.2. Sélectionner l'outillage et le matériel.		
<ul style="list-style-type: none"> - L'outillage et le matériel du carreleur : type, caractéristiques, conditions d'utilisation, critères de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sélectionner l'outillage et le matériel. ❖ Vérifier l'état de l'outillage. ❖ Identifier tout dysfonctionnement. ❖ Signaler tout dysfonctionnement au responsable. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.2.3. Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et du matériel.		
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du chantier - Les matériaux et le matériel : conditions de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et des machines en fonction d'une organisation rationnelle du travail et des accès. ❖ Aménager les accès. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.2.4. Installer et raccorder l'approvisionnement en eau, en électricité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le branchement électrique : <ul style="list-style-type: none"> • puissance disponible, • règles et principes de sécurité. - L'alimentation en eau : <ul style="list-style-type: none"> • branchement au réseau, • raccordement de manière sécurisée (étanchéité des raccords, coupures possibles, système d'arrêt, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Brancher les équipements électriques du poste de travail. ❖ Raccorder le poste de travail en eau. ❖ Identifier les situations potentiellement dangereuses. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.2.5. Protéger des éléments existants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes et moyens de protection des éléments existants (murs, sols, canalisations, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Installer les protections adéquates sur les éléments existants (murs, sols, canalisations, ...). 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art. en situation simple et similaire.

5.3. Préparer les surfaces verticales

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.3.1. Vérifier les aplombs.		
- Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités.	❖ Vérifier les aplombs.	C.3. Préparer les surfaces verticales en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.3.2 Vérifier le niveau de référence et la planéité de la surface traitée.		
- Les techniques de contrôle à l'aide d'une règle. - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les tolérances.	❖ Vérifier la planéité de la surface traitée. ❖ Reporter le niveau de référence.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.3.3. Contrôler les supports, la planéité, les niveaux, l'aplomb, l'état superficiel, la dureté, l'humidité.		
- Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les supports : définition, composition, fonction. - Les techniques de contrôle : planéité, niveaux, aplomb, problèmes inhérents à l'humidité.	❖ Contrôler les supports. ❖ Contrôler la surface : la solidité, l'humidité, la propreté.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
5.3.4. Dépoussiérer les surfaces.		
- Les techniques de nettoyage. - Le matériel de nettoyage.	❖ Dépoussiérer les surfaces.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art. en situation simple et similaire.

5.4. Poser les carreaux

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.4.1. Préparer les carreaux.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les carreaux : types, caractéristiques (fiches techniques), prescription des fabricants, critères de qualité. - Le contrôle des carreaux. - Les défauts des carreaux. - Les techniques de traçage et de découpe des carreaux. - Les outils de découpe manuelle et mécanique de carreaux : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les profilés de finition : types, fonction, mise en œuvre. - Les techniques de perçage des carreaux. <p>Les outils de perçage mécanique des carreaux : types, conditions d'utilisation, spécificités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler les carreaux : <ul style="list-style-type: none"> • la quantité en fonction du travail à effectuer ; • la qualité (format, calibre, couleur, nuance, tonalité, porosité). ❖ Identifier les défauts des carreaux. ❖ Mélanger les carreaux provenant des différentes boîtes. ❖ Tracer et couper manuellement ou mécaniquement les carreaux. ❖ Percer mécaniquement les carreaux. 	<p>C.4. Poser les carreaux en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>
5.4.2. Préparer la pose.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le calepinage. - Les axes de pose. - L'équerrage. - Les alignements. - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Le primer : définition, composition, consistance, particularités. - Les techniques de pose du primer. - Les outils de pose de primer : types, utilisation, spécificités. - La colle : types, composition, consistance, conditions de mise en œuvre, prescriptions du fabricant. - Les techniques d'encollage. - Les outils d'application de la colle. - Les peignes : types, choix, spécificités, utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Calepiner. ❖ Tracer les axes de pose. ❖ Placer les alignements. ❖ Reporter les niveaux. ❖ Poser le primer. ❖ Préparer la colle mécaniquement. ❖ Appliquer la colle. ❖ Peigner la colle. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>

5.4.3. Poser les carreaux.

<ul style="list-style-type: none"> - Les carreaux : types, spécificités, prescription des fabricants. - Les techniques de pose de carreaux. - Le calepinage et le mitrage. - Les outils de pose de carreaux : types, fonction, spécificités, utilisation. - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les techniques de contrôle de l'affleurement. - Les joints de dilatation : définition, composition, techniques de pose. - Les outils et techniques de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Poser les carreaux. ❖ Poser les accessoires. ❖ Poser les découpes. ❖ Contrôler l'affleurement et les alignements, les niveaux et les aplombs. ❖ Placer les joints de dilatation. ❖ Effectuer le contrôle de son travail. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>
---	---	---

5.5. Réaliser les joints et les finitions

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.5.1. Nettoyer les joints et les carreaux.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'évidement des joints. - Les techniques de nettoyage des carreaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Evider les joints. ❖ Nettoyer les carreaux. 	<p>C.5. Réaliser les joints et les finitions idem en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art.en situation simple et similaire.</p>
5.5.2. Préparer la quantité de mortier à joint nécessaire.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le mortier à joint : définition, composition, consistance, particularités, estimation des quantités. - Le calcul des dosages. - Les outils : types, utilisation, spécificités. - Les techniques de mise en œuvre de la barbotine. - Les techniques de remplissage des joints entre carreaux. - Les outils : types, utilisation, spécificités. - Le lissage des joints. - Le nettoyage de la surface carrelée. - Le temps de séchage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Préparer la quantité de mortier à joint nécessaire. ❖ Appliquer le mortier à joint sur la surface carrelée. ❖ Remplir les joints. ❖ Uniformiser les joints. ❖ Nettoyer l'ensemble à l'éponge humide. ❖ Nettoyer après séchage. ❖ Effectuer le contrôle de son travail. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art.en situation simple et similaire.</p>

- Le nettoyage de la surface carrelée après séchage. - Les outils et techniques de contrôle.		
5.5.3. Poser des joints souples.		
- Les joints souples : définition, composition, techniques de pose.	❖ Poser des joints souples.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art. en situation simple et similaire.

5.6. Remettre en ordre le chantier

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.6.1. Nettoyer le poste de travail.		
- Le temps de séchage. Le nettoyage de la surface carrelée : Techniques et matériel de nettoyage : types, caractéristiques, conditions (temps de séchage) et techniques d'application	❖ Nettoyer la surface carrelée après séchage ❖ Nettoyer globalement le chantier	C.6. Remettre en ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
5.6.2. Reposer des équipements et accessoires.		
- Les accessoires : types, caractéristiques, techniques de pose.	❖ Reposer des équipements et accessoires (armoires murales, cache-prises, ...). ❖ Reposer une robinetterie simple sur culasse encastrée. ❖ Identifier les situations nécessitant l'intervention spécifique d'un autre corps de métier.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.

5.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles individuelles en matière de sécurité. - Les équipements de protection individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles individuelles en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. ❖ Entretien et respecter les EPI. 	C.7. Respecter les règles professionnelles en autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles collectives en matière de sécurité. - Les équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles collectives en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Vérifier la présence des équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité d'installation de chantier. - Les techniques et moyens de protection des accès et des zones. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sécuriser le chantier. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. ❖ Mettre en place les moyens de protection des accès et des zones. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - La maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage - Les limites d'intervention de la maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage. - L'outillage : conditions d'utilisation, règles de sécurité, équipement de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage, des EPI et des EPC. ❖ Appliquer les prescriptions des fiches techniques sécurité des équipements. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur, selon la réglementation en vigueur. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage. - Fiches techniques : étiquetage, pictogrammes. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes des produits dangereux. ❖ Utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits dangereux. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les pictogrammes de sécurité (prévention, interdiction, obligation, information). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes de sécurité. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

5.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène.		
- Les principes d'hygiène générale et personnelle. - Les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène.	❖ Appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle. ❖ Appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
5.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention.		
- Les règles d'ergonomie spécifiques du carreleur. - Les règles de manutention sans moyen de levage. - Les techniques et le matériel de levage. - Les aides à la manutention.	❖ Appliquer les règles d'ergonomie lors de la manutention du matériel et des matériaux. ❖ Adopter des postures de travail ergonomiques. ❖ Utiliser les techniques et matériel de levage appropriés à l'activité. ❖ Utiliser les aides à la manutention.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
5.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement.		
- Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage.	❖ Identifier les produits dangereux. ❖ Manipuler les produits dangereux selon les recommandations du fabricant.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- Le tri sélectif et l'évacuation des déchets. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - L'utilisation rationnelle du matériel. - Les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie.	❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement. ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Utiliser les machines et outils de manière rationnelle. ❖ Utiliser les fluides et l'énergie de manière rationnelle.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
5.7.5. Gérer son temps de travail.		
- Les fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	❖ Gérer son temps de travail en fonction du temps imparti, des délais de mise en œuvre, etc. ❖ Compléter les éventuels fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

GLOSSAIRE :

CALEPINAGE : Représentation de la répartition du carrelage par rapport aux axes ou aux autres indications de l'architecte.

CHAPE : Couche de mortier mise en place permettant de recevoir le carrelage.

COUCHE D'ENROBAGE : Dans le cas de planchers chauffants, couche de béton protégeant les éléments chauffants.

DELAI DE SECHAGE : Temps nécessaire pour obtenir le degré d'humidité admissible du support avant pose du carrelage.

DELAI DE MISE EN SERVICE : Temps nécessaire avant toute utilisation normale de l'ouvrage (Ouverture au trafic, travaux, stockage...). Ce délai est nécessaire afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

DESAFFLEUREMENT : Légère différence de planéité entre deux carreaux ou au droit d'une fissure.

ENDUIT DE PREPARATION : Mélange de mortier liquide, dont le but est de corriger de légers défauts du support en vue de mettre en œuvre le revêtement de finition.

ENCOLLAGE : Procédé d'étalement d'un mortier colle sur le support (simple encollage) et éventuellement au dos du carreau (double encollage).

GOBETIS : Mince couche de mortier, irrégulière et rugueuse, appliquée en couche préparatoire d'accrochage d'un enduit.

GUIDE : Bande de mortier frais (sur laquelle on a éventuellement déposé des lattes métalliques) servant de guide pour tirer la chape.

JAUGE D'ÉPAISSEUR ou CALE : Instrument de mesure simple permettant de détecter, d'estimer ou de mesurer, en millimètres, l'espacement entre un support et un niveau à bulle ou une latte de dressage positionné sur le sol ou les murs.

JOINT DE FRACTIONNEMENT : Joint dans le support et/ou le revêtement permettant de limiter les risques de fissuration dus au retrait du support sous carrelage.

JOINT DE DILATATION : Joint dans la structure porteuse, permettant de reprendre certains mouvements de celle-ci (dilatation, ...). Ils doivent être repris dans la totalité des ouvrages supportés par la structure.

JOINT ENTRE CARREAUX : Mélange de ciment et d'eau (coulis) ou produit prêt à l'emploi qui comble l'espace entre 2 carreaux.

JOINT PERIPHERIQUE : Espace laissé vide ou rempli d'un matériau compressible, réservé en jonction de l'ouvrage carrelé et des parois verticales (murs, cloisons, poteaux...).

MITRAGE : Raccordement des motifs de carreaux ou d'un revêtement mural par une bande de faible largeur (autour d'une baie par exemple).

MORTIER-COLLE : Produit prêt à gâcher, utilisé en couche mince lors de la pose collée.

MORTIER DE POSE : Couche de mortier destinée à sceller les carreaux céramiques ou analogues (cf. pose scellée).

MORTIER D'ACCROCHAGE : Barbotine ou mortier d'embauchage appliqué en couche mince sur le support, dans le but d'assurer une meilleure adhérence avec les couches complémentaires.

NIVEAU : Trait du niveau de départ (de base) d'un bâtiment ou d'un étage, qui sert de point de référence pour tous les autres niveaux (chape, revêtement, seuil, châssis de fenêtre, etc.) Le niveau étalon est généralement tracé à un mètre au-dessus du niveau zéro (niveau du sol fini).

PRIMER : Liquide (généralement résines en dispersion ou en solution) appliqué comme première couche sur un support dans un but bien déterminé. Sa composition est fonction du support à traiter et du but recherché.

POSE COLLEE : Pose qui s'effectue sur un support à l'aide d'un mortier colle suivant les documents de mise en œuvre en vigueur.

POSE SCHELLEE : Pose qui s'effectue sur un mortier de pose "frais sur frais".

RAGREAGE : Correction et/ou réparation locale sur une surface limitée d'une chape par l'application de certains produits.

REGLES DE L'ART : L'ensemble des règles nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

REGLE :

1. Latte plane, généralement en bois ou en métal, utilisée pour tirer le mortier de chape au niveau voulu.

2. Petite latte droite et plane utilisée pour déterminer ou contrôler la direction exacte d'un élément.

SIPHON DE SOL OU SIPHON DE COUR OU STER(F)PUT [Belgicisme] : Grille amovible permettant l'évacuation d'eau au sol.

SUPPORT : Élément de base ou d'assise à d'autres parties d'ouvrage.

1. Surface sur laquelle on applique un revêtement, une isolation, une chape, ...

2. Élément de plancher apte à reprendre les sollicitations qui y sont appliquées.

UAA 4	Réaliser la pose collée de carreaux au sol
--------------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Préparer le travail</p> <p>AC4 : Exécuter la pose des carreaux au sol</p> <p>AC7 : Réaliser des tâches de finition et de remise en ordre</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

4.1. Analyser les travaux à effectuer

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.1.1. Lire le plan général du bâtiment.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les plans, dessins d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> • terminologie technique ; • signes conventionnels : légende, cotation, échelle, ... ; • unités métriques, conversion d'unités ; • éléments de plans (le cartouche, les coupes, les vues, l'orientation, l'implantation) : les vus et les cachés. - Les tracés : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, corde et flèche. - Les éléments constructifs liés au gros-œuvre : types, principes généraux, éléments constitutifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lire le plan général du bâtiment ; ❖ Identifier et localiser les éléments constructifs (baies, éléments de menuiserie, éléments sanitaires, ...) ; ❖ Extraire les indications de dimensions ; ❖ Reconnaître une vue en plan, coupes et un plan de détails ; ❖ Assurer la correspondance entre un plan et la réalité suivant l'échelle ; ❖ Interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation ; ❖ Assurer la correspondance entre les vues ; ❖ Repérer les niveaux. 	<p>C.8. Analyser les travaux à effectuer en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
4.1.2. Lire et analyser le plan de pose, croquis, ...		
<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de pose. - Les cotations - Les différents types d'appareillages. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Analyser le plan de pose. ❖ Lire des cotations. ❖ Comprendre une vue en perspective. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
4.1.3. Contrôler les caractéristiques des supports.		

- Les supports : types. - Les problèmes inhérents à la qualité des supports (l'humidité, la porosité, la solidité, la présence de fissures et de défauts).	❖ Identifier la nature des supports. ❖ Contrôler l'état des supports : Qualité de la surface, dureté, présence et formation de fissures, présence de joints de structure, humidité, étanchéité.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
4.1.4. Contrôler les équerrages et les niveaux		
- L'équerrage, la planéité, les niveaux : - instruments de mesure (principes et conditions d'utilisation) <ul style="list-style-type: none"> • procédures de contrôle, • tolérances usuelles. 	❖ Contrôler l'équerrage (sols). ❖ Contrôler les niveaux des supports. ❖ Contrôler la planéité. ❖ Identifier tout écart aux tolérances définies.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
4.1.5. Vérifier les conditions de température et d'humidité		
- Les conditions de mise en œuvre : la température, l'humidité.	❖ Vérifier si les conditions de température et d'humidité sont conformes pour l'exécution des travaux.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
4.1.6. Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique		
- Les tolérances usuelles - Les limites des compétences du carreleur.	❖ Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique. ❖ Signaler au responsable tout écart aux tolérances usuelles.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

4.2. Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.2.1. Vérifier la quantité des carreaux et des matières premières.		
- Les techniques de prise de mesure. - Le calcul des quantités et des surplus de carreaux. - Le calcul des dosages. - Le calepinage.	❖ Vérifier la quantité de carreaux et autres matières premières en fonction du travail à réaliser.	C.2. Préparer le poste de travail en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
4.2.2. Sélectionner l'outillage et le matériel.		
L'outillage et le matériel du carreleur : Type, caractéristiques, conditions d'utilisation, critères de qualité.	❖ Sélectionner l'outillage et le matériel. ❖ Vérifier l'état de l'outillage. ❖ Identifier tout dysfonctionnement. ❖ Signaler tout dysfonctionnement au responsable.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

4.2.3. Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et du matériel.		
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du chantier - Les matériaux et le matériel : conditions de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et des machines en fonction d'une organisation rationnelle du travail et des accès. ❖ Aménager les accès. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
4.2.4. Installer et raccorder l'approvisionnement en eau, en électricité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le branchement électrique : <ul style="list-style-type: none"> • puissance disponible, • règles et principes de sécurité. - L'alimentation en eau : <ul style="list-style-type: none"> • branchement au réseau, • raccordement de manière sécurisée (étanchéité des raccords, coupures possibles, système d'arrêt, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Brancher les équipements électriques du poste de travail. ❖ Raccorder le poste de travail en eau. ❖ Identifier les situations potentiellement dangereuses. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
4.2.5. Protéger des éléments existants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes et moyens de protection des éléments existants (murs, sols, canalisations, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Installer les protections adéquates sur les éléments existants (murs, sols, canalisations, ...). 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art. en situation simple et similaire.</p>
4.3. Préparer les supports		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.3.1. Vérifier les niveaux et la planéité de la surface.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier les niveaux de la surface dégagée. ❖ Vérifier la planéité de la surface traitée. 	<p>C.9. Préparer les supports en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
4.3.2. Contrôler les supports, planéité, niveaux, état superficiel, dureté, humidité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les supports (chape, ancien carrelage, plancher bois, béton lissé) : définition, composition, fonction. - Les techniques de contrôle : planéité, niveaux, problèmes inhérents à l'humidité. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler les supports. ❖ Contrôler la surface : la solidité, l'humidité, la propreté. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire</p>

4.3.3. Dépoussiérer les surfaces.

<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de nettoyage. - Le matériel de nettoyage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dépoussiérer les surfaces. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire</p>
---	--	--

4.3.4. Mettre en place des membranes de désolidarisation.

<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de mise en œuvre suivant la P.E.B. propres au métier du carreleur. - Les supports : types, situations nécessitant la pose d'une membrane. - Les membranes d'étanchéité : types, caractéristiques, conditions de mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les techniques de la P.E.B. propres au métier du carreleur. ❖ Mettre en place des membranes d'étanchéité à l'air et/ou à l'eau. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire</p>
---	--	--

4.4. Poser les carreaux

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.4.1. Préparer les carreaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les carreaux : types, caractéristiques (fiches techniques), prescription des fabricants, critères de qualité. - Le contrôle des carreaux. - Les défauts des carreaux. - Les techniques de traçage et de découpe des carreaux. - Les outils de découpe manuelle et mécanique de carreaux : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les techniques de perçage des carreaux. - Les outils de perçage mécanique des carreaux : types, conditions d'utilisation, spécificités. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler les carreaux : <ul style="list-style-type: none"> • la quantité en fonction du travail à effectuer ; • la qualité (format, calibre, couleur, nuance, tonalité, porosité). ❖ Identifier les défauts des carreaux. ❖ Mélanger les carreaux provenant des différentes boîtes. ❖ Tracer et couper manuellement ou mécaniquement les carreaux. ❖ Percer mécaniquement les carreaux. 	<p>C.10. Poser les carreaux en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>

4.4.2. Préparer la pose.

<ul style="list-style-type: none"> - Les axes de pose. - L'équerrage. - Le calepinage. - Les alignements. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tracer les axes de pose. ❖ Calepiner. ❖ Placer les alignements. ❖ Préparer la colle. ❖ Appliquer la colle. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>
---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> - La colle : types, composition, consistance, conditions de mise en œuvre, prescriptions du fabricant. - Les techniques d'encollage. - Les outils d'application de la colle. - Les peignes : types, choix, spécificités, utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Peigner la colle. 	
--	---	--

4.4.3. Poser les carreaux.

<ul style="list-style-type: none"> - Les carreaux : types, spécificités, prescription des fabricants. - Les techniques de pose de carreaux. - Le calepinage. - Les outils de pose de carreaux : types, fonction, spécificités, utilisation. - Les accessoires : (profilés de finition, cadres, siphon de sol [sterput]...) : types, fonction, mise en œuvre. - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les techniques de contrôle de l'affleurement. - Les joints de dilatation : définition, composition, techniques de pose. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Poser les carreaux. ❖ Poser les accessoires. ❖ Poser les découpes. ❖ Contrôler l'affleurement et les alignements, le niveau. ❖ Placer les joints de dilatation. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire</p>
--	---	--

4.4.4. Poser les plinthes.

<ul style="list-style-type: none"> - Les carrelages : types, spécificités, prescription des fabricants. - Les plinthes : types, fonction, spécificités. - Les techniques de traçage et de découpe des carreaux. - Les outils de découpe de carreaux : types, utilisation, spécificités. - Les techniques de pose des plinthes. - Les outils et techniques de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tracer et façonner les plinthes (couper à angle, ...). ❖ Poser des plinthes. ❖ Effectuer le contrôle de son travail. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire</p>
--	--	--

4.5. Réaliser les joints et les finitions

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.5.1. Eliminer l'isolation périphérique dépassant.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les isolants : mise en œuvre. - Les outils (cutter, règle, ...) : types, utilisation, spécificités. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Eliminer l'isolation périphérique dépassant. 	C.11. Réaliser les joints et les finitions en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
4.5.2. Nettoyer les joints et les carreaux.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'évidement des joints. - Les techniques de nettoyage des carreaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Evider les joints. ❖ Nettoyer les carreaux. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.

4.5.3. Faire les joints.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le mortier à joint (coulée) : définition, composition, consistance, particularités, estimation des quantités, technique, outils et conditions de mise en œuvre (préparation, dosage, remplissage des joints, lissage, nettoyage, temps de séchage) - Le calcul des dosages. - Les outils et techniques de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Préparer la quantité de mortier à joint (coulée) nécessaire. ❖ Poser des joints souples. ❖ Appliquer le mortier à joint sur la surface carrelée. ❖ Remplir les joints. ❖ Uniformiser les joints- ❖ Nettoyer l'ensemble à l'éponge humide, après séchage, ❖ Effectuer le contrôle de son travail. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.

4.6. Remettre en ordre le chantier

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.6.1. Nettoyer le poste de travail.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le temps de séchage. - Le nettoyage de la surface carrelée : Techniques et matériel de nettoyage : types, caractéristiques, conditions (temps de séchage) et techniques d'application 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nettoyer la surface carrelée après séchage ❖ Nettoyer globalement le chantier 	C.12. Remettre en ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.

4.6.2. Protéger le travail réalisé.

<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques et moyens de protection climatique des chapes (humidité, température, ...) - Les techniques et moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place les moyens de protection (climatiques) de la chape ❖ Mettre en place les moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...) 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>
---	--	---

4.6.3. Reposer des portes.

<ul style="list-style-type: none"> - Les portes : types, caractéristiques, techniques de (dé)pose. - Les limites d'intervention du carreleur. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Exécuter une découpe simple (porte à peindre) ❖ Identifier les situations nécessitant l'intervention spécifique d'un autre corps de métier. ❖ Reposer les portes. ❖ Faire appel à un autre corps de métier. 	<p>En ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>
---	--	--

4.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.7.1 Respecter les règles liées à la sécurité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles individuelles en matière de sécurité. - Les équipements de protection individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles individuelles en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. ❖ Entretenir et respecter les EPI. 	<p>C.7. Respecter les règles professionnelles en autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles collectives en matière de sécurité. - Les équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles collectives en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Vérifier la présence des équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité d'installation de chantier. - Les techniques et moyens de protection des accès et des zones. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sécuriser le chantier. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. ❖ Mettre en place les moyens de protection des accès et des zones. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation complexe et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage - Les limites d'intervention de la maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage, des EPI et des EPC. ❖ Appliquer les prescriptions des fiches techniques sécurité des équipements. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>

- L'outillage : conditions d'utilisation, règles de sécurité, équipement de protection.		
- La réglementation sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur.	❖ Utiliser les équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur, selon la réglementation en vigueur.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage. - Fiches techniques : étiquetage, pictogrammes.	❖ Identifier les pictogrammes des produits dangereux. ❖ Utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits dangereux.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- Les pictogrammes de sécurité (prévention, interdiction, obligation, information).	❖ Identifier les pictogrammes de sécurité.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

4.7.2 Respecter les règles liées à l'hygiène.

- Les principes d'hygiène générale et personnelle. - Les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène.	❖ Appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle. ❖ Appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
---	---	--

4.7.3 Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention.

- Les règles d'ergonomie spécifiques du carreleur. - Les règles de manutention sans moyen de levage. - Les techniques et le matériel de levage. - Les aides à la manutention.	❖ Appliquer les règles d'ergonomie lors de la manutention du matériel et des matériaux. ❖ Adopter des postures de travail ergonomiques. ❖ Utiliser les techniques et matériel de levage appropriés à l'activité. ❖ Utiliser les aides à la manutention.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
--	--	--

4.7.4 Respecter les règles liées à la protection de l'environnement.

- Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage.	❖ Identifier les produits dangereux. ❖ Manipuler les produits dangereux selon les recommandations du fabricant.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- Le tri sélectif et l'évacuation des déchets. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - L'utilisation rationnelle du matériel. - Les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie.	❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement. ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Utiliser les machines et outils de manière rationnelle. ❖ Utiliser les fluides et l'énergie de manière rationnelle.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

4.7.5 Gérer son temps de travail.

- Les fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gérer son temps de travail en fonction du temps imparti, des délais de mise en œuvre, etc. ❖ Compléter les éventuels fiches/documents transmis par le chef d'équipe. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
---	---	--

GLOSSAIRE :

CALEPINAGE : Représentation de la répartition du carrelage par rapport aux axes ou aux autres indications de l'architecte.

CHAPE : Couche de mortier mise en place permettant de recevoir le carrelage.

COUCHE D'ENROBAGE : Dans le cas de planchers chauffant, couche de béton protégeant les éléments chauffants.

DELAI DE SECHAGE : Temps nécessaire pour obtenir le degré d'humidité admissible du support avant pose du carrelage.

DELAI DE MISE EN SERVICE : Temps nécessaire avant toute utilisation normale de l'ouvrage (Ouverture au trafic, travaux, stockage...). Ce délai est nécessaire afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

DESAFFLEUREMENT : Légère différence de planéité entre deux carreaux ou au droit d'une fissure.

ENDUIT DE PREPARATION : Mélange de mortier liquide, dont le but est de corriger de légers défauts du support en vue de mettre en œuvre le revêtement de finition.

ENCOLLAGE : Procédé d'étalement d'un mortier colle sur le support (simple encollage) et éventuellement au dos du carreau (double encollage).

GOBETIS : Mince couche de mortier, irrégulière et rugueuse, appliquée en couche préparatoire d'accrochage d'un enduit.

GUIDE : Bande de mortier frais (sur laquelle on a éventuellement déposé des lattes métalliques) servant de guide pour tirer la chape.

JAUGE D'EPaisseur ou CALE : Instrument de mesure simple permettant de détecter, d'estimer ou de mesurer, en millimètres, l'espacement entre un support et un niveau à bulle ou une latte de dressage positionné sur le sol ou les murs.

JOINT DE FRACTIONNEMENT : Joint dans le support et/ou le revêtement permettant de limiter les risques de fissuration dus au retrait du support sous carrelage.

JOINT DE DILATATION : Joint dans la structure porteuse, permettant de reprendre certains mouvements de celle-ci (dilatation, ...). Ils doivent être repris dans la totalité des ouvrages supportés par la structure.

JOINT ENTRE CARREAUX : Mélange de ciment et d'eau (coulis) ou produit prêt à l'emploi qui comble l'espace entre 2 carreaux.

JOINT PERIPHERIQUE : Espace laissé vide ou rempli d'un matériau compressible, réservé en jonction de l'ouvrage carrelé et des parois verticales (murs, cloisons, poteaux...).

MITRAGE : Raccordement des motifs de carreaux ou d'un revêtement mural par une bande de faible largeur (autour d'une baie par exemple).

MORTIER-COLLE : Produit prêt à gâcher, utilisé en couche mince lors de la pose collée.

MORTIER DE POSE : Couche de mortier destinée à sceller les carreaux céramiques ou analogues (cf. pose scellée).

MORTIER D'ACCROCHAGE : Barbotine ou mortier d'embauchage appliqué en couche mince sur le support, dans le but d'assurer une meilleure adhérence avec les couches complémentaires.

NIVEAU : Trait du niveau de départ (de base) d'un bâtiment ou d'un étage, qui sert de point de référence pour tous les autres niveaux (chape, revêtement, seuil, châssis de fenêtre, etc.) Le niveau étalon est généralement tracé à un mètre au-dessus du niveau zéro (niveau du sol fini).

PRIMER: Liquide (généralement résines en dispersion ou en solution) appliqué comme première couche sur un support dans un but bien déterminé. Sa composition est fonction du support à traiter et du but recherché.

POSE COLLEE : Pose qui s'effectue sur un support à l'aide d'un mortier colle suivant les documents de mise en œuvre en vigueur.

POSE SCELLEE : Pose qui s'effectue sur un mortier de pose "frais sur frais".

RAGREAGE : Correction et/ou réparation locale sur une surface limitée d'une chape par l'application de certains produits.

REGLES DE L'ART : L'ensemble des règles nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

REGLE :

1. Latte plane, généralement en bois ou en métal, utilisée pour tirer le mortier de chape au niveau voulu.

2. Petite latte droite et plane utilisée pour déterminer ou contrôler la direction exacte d'un élément.

SIPHON DE SOL OU SIPHON DE COUR OU STER(F)PUT [Belgicisme] : Grille amovible permettant l'évacuation d'eau au sol.

SUPPORT : Élément de base ou d'assise à d'autres parties d'ouvrage.

1. Surface sur laquelle on applique un revêtement, une isolation, une chape, ...

2. Élément de plancher apte à reprendre les sollicitations qui y sont appliquées.

UAA 3**Réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche**

Activités-clés du profil métier

AC1 : Préparer le travail
 AC3 : Exécuter la pose de carreaux sur chape fraîche
 AC7 : Réaliser les tâches de finition et de remise en ordre

Exigences transversales

Respecter les règles professionnelles

3.1. Analyser les travaux à effectuer**SAVOIRS****APTITUDES****COMPETENCES****3.1.1. Lire le plan général du bâtiment.**

- Les plans, dessins d'exécution :
 - terminologie technique ;
 - signes conventionnels : légende, cotation, échelle, ... ;
 - unités métriques, conversion d'unités ;
 - éléments de plans (le cartouche, les coupes, les vues, l'orientation, l'implantation) : les vus et les cachés.
- Les tracés : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, corde et flèche.
- Les éléments constructifs liés au gros-œuvre : types, principes généraux, éléments constitutifs.

- ❖ Lire le plan général du bâtiment ;
- ❖ Identifier et localiser les éléments constructifs (baies, éléments de menuiserie, éléments sanitaires, ...) ;
- ❖ Extraire les indications de dimensions ;
- ❖ Reconnaître une vue en plan, coupes et un plan de détails ;
- ❖ Assurer la correspondance entre un plan et la réalité suivant l'échelle ;
- ❖ Interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation ;
- ❖ Assurer la correspondance entre les vues ;
- ❖ Repérer les niveaux.

C.8 Analyser les travaux à effectuer en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

3.1.2. Lire et analyser le plan de pose, croquis, ...

- Le plan de pose.
- Les cotations
- Les différents types d'appareillages.

- ❖ Analyser le plan de pose.
- ❖ Lire des cotations.
- ❖ Comprendre une vue en perspective.

En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

3.1.3. Contrôler les caractéristiques des supports.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les supports : types. - Les problèmes inhérents à la qualité des supports (l'humidité, la porosité, la solidité, la présence de fissures et de défauts). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier la nature des supports. ❖ Contrôler l'état des supports : qualité de la surface, dureté, présence et formation de fissures, présence de joints de structure, humidité, étanchéité. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
3.1.4. Contrôler les équerrages et les niveaux		
<ul style="list-style-type: none"> - L'équerrage, la planéité, les niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • instruments de mesure (principes et conditions d'utilisation) • procédures de contrôle, • tolérances usuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler l'équerrage (sols). ❖ Contrôler les niveaux des supports. ❖ Contrôler la planéité. ❖ Identifier tout écart aux tolérances définies. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
3.1.5. Vérifier les conditions de température et d'humidité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de mise en œuvre : la température, l'humidité. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier si les conditions de température et d'humidité sont conformes pour l'exécution des travaux. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
3.1.6. Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique		
<ul style="list-style-type: none"> - Les tolérances usuelles - Les limites des compétences du carreleur. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique. ❖ Signaler au responsable tout écart aux tolérances usuelles. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

3.2. Préparer le poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.2.1. Vérifier la quantité des carreaux et des matières premières.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de prise de mesure. - Le calcul des quantités et des surplus de carreaux. - Le calcul des dosages. - Le calepinage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier la quantité de carreaux et autres matières premières en fonction du travail à réaliser. 	C 2. Préparer la pose en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
3.2.2. Sélectionner l'outillage et le matériel.		

- L'outillage et le matériel du carreleur : Type, caractéristiques, conditions d'utilisation, critères de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sélectionner l'outillage et le matériel. ❖ Vérifier l'état de l'outillage. ❖ Identifier tout dysfonctionnement. ❖ Signaler tout dysfonctionnement au responsable. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
3.2.3. Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et du matériel.		
- L'organisation du chantier - Les matériaux et le matériel : conditions de stockage.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et des machines en fonction d'une organisation rationnelle du travail et des accès. ❖ Aménager les accès. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
3.2.4. Installer et raccorder l'approvisionnement en eau, en électricité.		
- Le branchement électrique : <ul style="list-style-type: none"> • puissance disponible, • règles et principes de sécurité. - L'alimentation en eau : <ul style="list-style-type: none"> • branchement au réseau, • raccordement de manière sécurisée (étanchéité des raccords, coupures possibles, système d'arrêt, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Brancher les équipements électriques du poste de travail. ❖ Raccorder le poste de travail en eau. ❖ Identifier les situations potentiellement dangereuses. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
3.2.5. Protéger des éléments existants		
- Les méthodes et moyens de protection des éléments existants (murs, sols, canalisations, ...).	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Installer les protections adéquates sur les éléments existants (murs, sols, canalisations, ...). 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art. en situation simple et similaire.

3.3. Préparer la pose

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.3.1. Dresser la chape.		
- Les chapes : types, caractéristiques, composition (dosage, armature, adjuvants, etc.), techniques de mise en œuvre. - Les mortiers : définition, composition, consistance, particularités, techniques de préparation. - Le calcul des volumes et des surfaces. - Le calcul des dosages.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Placer les guides et les repères. ❖ Dresser le stabilisé entre les guides. ❖ Contrôler la chape, ❖ Contrôler la planéité et les niveaux. 	C.13. Préparer la pose en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

<ul style="list-style-type: none"> - Dressage de la chape : - Techniques et conditions de mise en œuvre (repères et guides, mise en œuvre du mortier, finition), outils. - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - La planéité de la surface à carreler. 		
3.3.2. Tracer les axes de pose et placer les alignements.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques et instruments de traçage d'un équerrage. - Le calepinage. - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Le calcul des alignements. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Calepiner. ❖ Déterminer les axes de pose. ❖ Placer les alignements. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
3.3.3. Appliquer le mortier à joint.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le mortier à joint : définition, caractéristiques (composition, consistance, ...), techniques et outils de mise en œuvre - Le calcul des volumes et des surfaces. - Le calcul des dosages. - La technique du saupoudrage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Préparer le mortier à joint mécaniquement. ❖ Etaler le mortier à joint ou effectuer le saupoudrage. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.

3.4. Poser les carreaux

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.4.1. Préparer les carreaux.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les carreaux : types, caractéristiques (fiches techniques), prescription des fabricants, critères de qualité. - Le contrôle des carreaux. - Les défauts des carreaux. - Les techniques de traçage et de découpe des carreaux. - Les outils de découpe manuelle et mécanique de carreaux : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les techniques de perçage des carreaux. - Les outils de perçage mécanique des carreaux : types, conditions d'utilisation, spécificités. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler les carreaux : <ul style="list-style-type: none"> • la quantité en fonction du travail à effectuer ; • la qualité (format, calibre, couleur, nuance, tonalité, porosité). ❖ Identifier les défauts des carreaux. ❖ Mélanger les carreaux provenant des différentes boîtes. ❖ Tracer et couper manuellement ou mécaniquement les carreaux. ❖ Percer mécaniquement les carreaux. 	<p>C.14. Poser les carreaux en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>
3.4.2. Mettre en place les carreaux.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les carreaux : types, spécificités, prescription des fabricants. - Les techniques de pose de carreaux. - Les outils de pose de carreaux : types, fonction, spécificités, utilisation. - Les accessoires (profilés de finition, cadres, siphon de sol [sterfput] ...) : types, fonction, mise en œuvre. - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les techniques de contrôle de l'affleurement, des alignements et de niveau. - Les joints de dilatation : définition, composition, techniques de pose. - Les outils et techniques de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Poser les carreaux. ❖ Poser les accessoires (profilé de finition, ...) ❖ Poser les découpes. ❖ Contrôler l'affleurement et les alignements, le niveau. ❖ Placer les joints de dilatation. ❖ Effectuer le contrôle en cours d'avancement et le contrôle final de son travail. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>

3.5. Réaliser les joints et les finitions

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.5.1. Eliminer l'isolation périphérique dépassant.		
- Les isolants : mise en œuvre. - Les outils (cutter, règle, ...) : types, utilisation, spécificités.	❖ Eliminer l'isolation périphérique dépassant.	C.15. Réaliser les joints et les finitions en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
3.5.2. Nettoyer les joints et les carreaux.		
- Les techniques d'évidement des joints. - Les techniques de nettoyage des carreaux.	❖ Evider les joints. ❖ Nettoyer les carreaux.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
3.5.3. Faire les joints.		
- Le mortier à joint (coulée) : définition, composition, consistance, particularités, estimation des quantités, technique, outils et conditions de mise en œuvre (préparation, dosage, remplissage des joints, lissage, nettoyage, temps de séchage). - Le calcul des dosages. - Les outils et techniques de contrôle.	❖ Préparer la quantité de mortier à joint (coulée) nécessaire. ❖ Poser des joints souples. ❖ Appliquer le mortier à joint sur la surface carrelée. ❖ Remplir les joints. ❖ Uniformiser les joints- ❖ Nettoyer l'ensemble à l'éponge humide, après séchage, ❖ Effectuer le contrôle de son travail.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.

3.6. Remettre en ordre le chantier

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.6.1. Nettoyer le poste de travail.		
- Le temps de séchage. - Le nettoyage de la surface carrelée : Techniques et matériel de nettoyage : types, caractéristiques, conditions (temps de séchage) et techniques d'application	❖ Nettoyer la surface carrelée après séchage. ❖ Nettoyer globalement le chantier.	C.16 Remettre en ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
3.6.2. Protéger le travail réalisé.		
- Les techniques et moyens de protection climatique des chapes (humidité, température, ...) - Les techniques et moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...)	❖ Mettre en place les moyens de protection (climatiques) de la chape. ❖ Mettre en place les moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...).	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire

3.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles individuelles en matière de sécurité. - Les équipements de protection individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles individuelles en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. ❖ Entretien et respecter les EPI. 	C.7. Respecter les règles professionnelles en autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles collectives en matière de sécurité. - Les équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles collectives en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Vérifier la présence des équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité d'installation de chantier. - Les techniques et moyens de protection des accès et des zones. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sécuriser le chantier. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. ❖ Mettre en place les moyens de protection des accès et des zones. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - La maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage - Les limites d'intervention de la maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage. - L'outillage : conditions d'utilisation, règles de sécurité, équipement de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage, des EPI et des EPC. ❖ Appliquer les prescriptions des fiches techniques sécurité des équipements. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur, selon la réglementation en vigueur. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage. - Fiches techniques : étiquetage, pictogrammes. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes des produits dangereux. ❖ Utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits dangereux. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les pictogrammes de sécurité (prévention, interdiction, obligation, information). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes de sécurité. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

3.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène.		
- Les principes d'hygiène générale et personnelle. - Les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène.	❖ Appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle. ❖ Appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
3.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention.		
- Les règles d'ergonomie spécifiques du carreleur. - Les règles de manutention sans moyen de levage. - Les techniques et le matériel de levage. - Les aides à la manutention.	❖ Appliquer les règles d'ergonomie lors de la manutention du matériel et des matériaux. ❖ Adopter des postures de travail ergonomiques. ❖ Utiliser les techniques et matériel de levage appropriés à l'activité. ❖ Utiliser les aides à la manutention.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
3.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement.		
- Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage.	❖ Identifier les produits dangereux. ❖ Manipuler les produits dangereux selon les recommandations du fabricant.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- Le tri sélectif et l'évacuation des déchets. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - L'utilisation rationnelle du matériel. - Les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie.	❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement. ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Utiliser les machines et outils de manière rationnelle. ❖ Utiliser les fluides et l'énergie de manière rationnelle.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
3.7.5. Gérer son temps de travail.		
- Les fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	❖ Gérer son temps de travail en fonction du temps imparti, des délais de mise en œuvre, etc. ❖ Compléter les éventuels fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

GLOSSAIRE :

CALEPINAGE : Représentation de la répartition du carrelage par rapport aux axes ou aux autres indications de l'architecte.

CHAPE : Couche de mortier mise en place permettant de recevoir le carrelage.

COUCHE D'ENROBAGE : Dans le cas de planchers chauffants, couche de béton protégeant les éléments chauffants.

DELAI DE SECHAGE : Temps nécessaire pour obtenir le degré d'humidité admissible du support avant pose du carrelage.

DELAI DE MISE EN SERVICE : Temps nécessaire avant toute utilisation normale de l'ouvrage (Ouverture au trafic, travaux, stockage...). Ce délai est nécessaire afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

DESAFFLEUREMENT : Légère différence de planéité entre deux carreaux ou au droit d'une fissure.

ENDUIT DE PREPARATION : Mélange de mortier liquide, dont le but est de corriger de légers défauts du support en vue de mettre en œuvre le revêtement de finition.

ENCOLLAGE : Procédé d'étalement d'un mortier colle sur le support (simple encollage) et éventuellement au dos du carreau (double encollage).

GOBETIS : Mince couche de mortier, irrégulière et rugueuse, appliquée en couche préparatoire d'accrochage d'un enduit.

GUIDE : Bande de mortier frais (sur laquelle on a éventuellement déposé des lattes métalliques) servant de guide pour tirer la chape.

JAUGE D'ÉPAISSEUR ou CALE : Instrument de mesure simple permettant de détecter, d'estimer ou de mesurer, en millimètres, l'espacement entre un support et un niveau à bulle ou une latte de dressage positionné sur le sol ou les murs.

JOINT DE FRACTIONNEMENT : Joint dans le support et/ou le revêtement permettant de limiter les risques de fissuration dus au retrait du support sous carrelage.

JOINT DE DILATATION : Joint dans la structure porteuse, permettant de reprendre certains mouvements de celle-ci (dilatation, ...). Ils doivent être repris dans la totalité des ouvrages supportés par la structure.

JOINT ENTRE CARREAUX : Mélange de ciment et d'eau (coulis) ou produit prêt à l'emploi qui comble l'espace entre 2 carreaux.

JOINT PERIPHERIQUE : Espace laissé vide ou rempli d'un matériau compressible, réservé en jonction de l'ouvrage carrelé et des parois verticales (murs, cloisons, poteaux...).

MITRAGE : Raccordement des motifs de carreaux ou d'un revêtement mural par une bande de faible largeur (autour d'une baie par exemple).

MORTIER-COLLE : Produit prêt à gâcher, utilisé en couche mince lors de la pose collée.

MORTIER DE POSE : Couche de mortier destinée à sceller les carreaux céramiques ou analogues (cf. pose scellée).

MORTIER D'ACCROCHAGE : Barbotine ou mortier d'embauchage appliqué en couche mince sur le support, dans le but d'assurer une meilleure adhérence avec les couches complémentaires.

NIVEAU : Trait du niveau de départ (de base) d'un bâtiment ou d'un étage, qui sert de point de référence pour tous les autres niveaux (chape, revêtement, seuil, châssis de fenêtre, etc.) Le niveau étalon est généralement tracé à un mètre au-dessus du niveau zéro (niveau du sol fini).

PRIMER: Liquide (généralement résines en dispersion ou en solution) appliqué comme première couche sur un support dans un but bien déterminé. Sa composition est fonction du support à traiter et du but recherché.

POSE COLLEE : Pose qui s'effectue sur un support à l'aide d'un mortier colle suivant les documents de mise en œuvre en vigueur.

POSE SCHELLEE : Pose qui s'effectue sur un mortier de pose "frais sur frais".

RAGREAGE : Correction et/ou réparation locale sur une surface limitée d'une chape par l'application de certains produits.

REGLES DE L'ART : L'ensemble des règles nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

REGLE :

1. Latte plane, généralement en bois ou en métal, utilisée pour tirer le mortier de chape au niveau voulu.
2. Petite latte droite et plane utilisée pour déterminer ou contrôler la direction exacte d'un élément.

SIPHON DE SOL OU SIPHON DE COUR OU STER(F)PUT [Belgicisme]: Grille amovible permettant l'évacuation d'eau au sol.

SUPPORT : Élément de base ou d'assise à d'autres parties d'ouvrage.

1. Surface sur laquelle on applique un revêtement, une isolation, une chape, ...
2. Élément de plancher apte à reprendre les sollicitations qui y sont appliquées.

UAA 1 Préparer des supports horizontaux et dresser une chape

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Préparer le travail</p> <p>AC2 : Réaliser des supports</p> <p>AC7 : Réaliser des tâches de finition et de remise en ordre</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

1.1 Analyser les travaux à effectuer

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.1.1. Lire le plan général du bâtiment.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les plans, dessins d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> • terminologie technique ; • signes conventionnels : légende, cotation, échelle,... ; • unités métriques, conversion d'unités ; • éléments de plans (le cartouche, les coupes, les vues, l'orientation, l'implantation) : les vus et les cachés. - Les tracés : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, corde et flèche. - Les éléments constructifs liés au gros-œuvre : types, principes généraux, éléments constitutifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lire le plan général du bâtiment. ❖ Identifier et localiser les éléments constructifs (baies, éléments de menuiserie, éléments sanitaires, ...). ❖ Extraire les indications de dimensions. ❖ Reconnaître une vue en plan, coupes et un plan de détails. ❖ Assurer la correspondance entre un plan et la réalité suivant l'échelle. ❖ Interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation. ❖ Assurer la correspondance entre les vues. ❖ Repérer les niveaux. 	C.17. Analyser les travaux à effectuer en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
1.1.2. Contrôler les caractéristiques des supports.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les supports : types. - Les problèmes inhérents à la qualité des supports (l'humidité, la porosité, la solidité, la présence de fissures et de défauts). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier la nature des supports. ❖ Contrôler l'état des supports : Qualité de la surface, dureté, présence et formation de fissures, présence de joints de structure, humidité, étanchéité. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire
1.1.3. Contrôler les équerrages et les niveaux.		

- L'équerrage, la planéité, les niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • instruments de mesure (principes et conditions d'utilisation) • procédures de contrôle, • tolérances usuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler l'équerrage (sols). ❖ Contrôler les niveaux des supports. ❖ Contrôler la planéité. ❖ Identifier tout écart aux tolérances définies. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire
1.1.4. Vérifier les conditions de température et d'humidité.		
- Les conditions de mise en œuvre : la température, l'humidité.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier si les conditions de température et d'humidité sont conformes pour l'exécution des travaux. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire
1.1.5. Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique.		
- Les tolérances usuelles - Les limites des compétences du carreleur.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique. ❖ Signaler au responsable tout écart aux tolérances usuelles. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire

1.2. Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.2.1. Vérifier les quantités des matériaux.		
- Les techniques de prise de mesure. - Le calcul des quantités et des volumes des matières premières.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier la quantité des matières premières en fonction du travail à réaliser. 	C.18. Préparer le poste de travail en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation complexe et similaire
1.2.2. Sélectionner l'outillage et le matériel.		
- L'outillage et le matériel du carreleur : Type, caractéristiques, conditions d'utilisation, critères de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sélectionner l'outillage et le matériel. ❖ Vérifier l'état de l'outillage. ❖ Identifier tout dysfonctionnement. ❖ Signaler tout dysfonctionnement au responsable. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation complexe et similaire
1.2.3. Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et du matériel.		
- L'organisation du chantier - Les matériaux et le matériel : conditions de stockage.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et des machines en fonction d'une organisation rationnelle du travail et des accès. ❖ Aménager les accès. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation complexe et similaire

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. 	
--	--	--

1.2.4. Installer et raccorder l'approvisionnement en eau, en électricité.

<ul style="list-style-type: none"> - Le branchement électrique : <ul style="list-style-type: none"> • puissance disponible, • règles et principes de sécurité. - L'alimentation en eau : <ul style="list-style-type: none"> • branchement au réseau, • raccordement de manière sécurisée (étanchéité des raccords, coupures possibles, système d'arrêt,...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Brancher les équipements électriques du poste de travail. ❖ Raccorder le poste de travail en eau. ❖ Identifier et signaler les situations potentiellement dangereuses. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation complexe et similaire
--	--	--

1.3. Préparer les surfaces horizontales

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.3.1. Démonteur les revêtements de sols existants.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les types de supports : caractéristiques. - Les techniques de démontage des sols. - Les déchets : types, stockage, évacuation. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Démonteur mécaniquement ou manuellement selon le support. ❖ Evacuer les déchets. 	C.19. Préparer les surfaces horizontales en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire
1.3.2. Préparer les surfaces		
<ul style="list-style-type: none"> - Ragraéage/rebouchage des surfaces : techniques, matériel et produits (types, conditions d'utilisation) - Nettoyage des surfaces : techniques, matériel et produits (types, conditions d'utilisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Préparer les surfaces à ragraéer à l'aide d'un primer. ❖ Ragraéer. ❖ Boucher les fissures au moyen du matériau adéquat. ❖ Nettoyer les surfaces ❖ Dépoussiérer les surfaces 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire

1.3.3. Déposer, adapter, protéger des éléments existants.

<ul style="list-style-type: none"> - Les portes : types, caractéristiques, technique de dépose. - Découpe des ébrasements et des chambranles de portes : techniques, outils (types, conditions d'utilisation). - Les méthodes et moyens de protection des éléments existants (murs, sols, canalisations, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Déposer les portes. ❖ Découper les ébrasements. ❖ Découper les chambranles de portes. ❖ Installer les protections adéquates sur les éléments existants (murs, sols, canalisations, ...). 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire</p>
--	---	--

1.4. Préparer la pose de la chape

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.4.1. Reporter les niveaux.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier les niveaux de la surface. ❖ Vérifier la planéité. ❖ Reporter et tracer le niveau de référence. 	<p>C.20. Préparer la pose de la chape en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
1.4.2. Mettre en place les membranes, armatures et isolants.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de mise en œuvre suivant la P.E.B. propres au métier du carreleur. - Les supports : types, situations nécessitant la pose d'une membrane. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les techniques de la P.E.B. propres au métier du carreleur. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les membranes : types (désolidarisation, étanchéité, ...), fonction, domaine d'application, conditions et techniques de mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Poser une membrane de désolidarisation. ❖ Mettre en place des membranes d'étanchéité à l'air et/ou à l'eau. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les isolants : types, fonction, domaine d'application, conditions et techniques de mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Poser l'isolant de sol. ❖ Poser l'isolant périphérique. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les armatures : types, fonction, domaine d'application, conditions et techniques de mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Intégrer une armature (treillis, fibres). 	
1.4.3. Prévoir les joints de dilatation et accessoires		
<ul style="list-style-type: none"> - Les joints de dilatation et accessoires : définition, caractéristiques, normes, techniques de pose. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Prévoir des joints de dilatation. (Respecter les joints de structure.) ❖ Réserver l'emplacement des accessoires (cadres de paillasson, siphon de cour [ster(f)put], ...) dans la chape. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>

1.5. Poser la chape

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.5.1. Préparer le mortier de chape.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les chapes : types, caractéristiques, composition (dosage, armature, adjuvants, etc.), techniques de mise en œuvre. - Les mortiers : définition, composition, consistance, particularités, techniques de préparation. - Le calcul des volumes et des surfaces. - Le calcul des dosages. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Déterminer les quantités de mortier de chape à préparer. ❖ Préparer le mortier de chape. 	<p>C.21. Poser la chape en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
1.5.2. Tirer la chape		
<ul style="list-style-type: none"> - Les revêtements de sols sur chape : Caractéristiques (épaisseur, condition de mise en œuvre du support) - Le dressage de la chape : techniques et conditions de mise en œuvre (repères et guides, mise en œuvre du mortier, finition), outils. - Les techniques de contrôle de la planéité et du niveau de la surface à carreler. - Les critères de qualité d'une chape. - Les outils et les techniques de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer le mortier de chape, compte tenu de l'épaisseur du revêtement ❖ Placer les points repères ou les guides en fonction du revêtement. ❖ Dresser les bandes. ❖ Compacter. ❖ Tirer la chape entre les bandes au moyen des règles métalliques. ❖ Talocher la chape. ❖ Lisser la chape. ❖ Effectuer le contrôle de son travail. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>

1.6. Remettre en ordre le chantier

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.6.1. Nettoyer le chantier		
<ul style="list-style-type: none"> - Techniques et matériel de nettoyage : types, caractéristiques, domaines et techniques d'application 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nettoyer globalement le chantier 	<p>C.22. Remettre en ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>

1.6.2. Protéger le travail réalisé

<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques et moyens de protection climatique des chapes (humidité, température, ...) - Les techniques et moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place les moyens de protection (climatiques) de la chape. ❖ Mettre en place les moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...) 	<p>En ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire</p>
---	---	---

1.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles individuelles en matière de sécurité. - Les équipements de protection individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles individuelles en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. ❖ Entretenir et respecter les EPI. 	<p>C.7. Respecter les règles professionnelles en autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles collectives en matière de sécurité. - Les équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles collectives en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Vérifier la présence des équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité d'installation de chantier. - Les techniques et moyens de protection des accès et des zones. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sécuriser le chantier. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. ❖ Mettre en place les moyens de protection des accès et des zones. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage - Les limites d'intervention de la maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage. - L'outillage : conditions d'utilisation, règles de sécurité, équipement de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage, des EPI et des EPC. ❖ Appliquer les prescriptions des fiches techniques sécurité des équipements. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur, selon la réglementation en vigueur. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage. - Fiches techniques : étiquetage, pictogrammes. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes des produits dangereux. ❖ Utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits dangereux. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les pictogrammes de sécurité (prévention, interdiction, obligation, information). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes de sécurité. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
1.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les principes d'hygiène générale et personnelle. - Les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle. ❖ Appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
1.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie spécifiques du carreleur. - Les règles de manutention sans moyen de levage. - Les techniques et le matériel de levage. - Les aides à la manutention. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie lors de la manutention du matériel et des matériaux. ❖ Adopter des postures de travail ergonomiques. ❖ Utiliser les techniques et matériel de levage appropriés à l'activité. ❖ Utiliser les aides à la manutention. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
1.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les produits dangereux. ❖ Manipuler les produits dangereux selon les recommandations du fabricant. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Le tri sélectif et l'évacuation des déchets. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - L'utilisation rationnelle du matériel. - Les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement. ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Utiliser les machines et outils de manière rationnelle. ❖ Utiliser les fluides et l'énergie de manière rationnelle. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>

1.7.5. Gérer son temps de travail.

- Les fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gérer son temps de travail en fonction du temps imparti, des délais de mise en œuvre, etc. ❖ Compléter les éventuels fiches/documents transmis par le chef d'équipe. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
---	---	--

GLOSSAIRE :

CALEPINAGE : Représentation de la répartition du carrelage par rapport aux axes ou aux autres indications de l'architecte.

CHAPE : Couche de mortier mise en place permettant de recevoir le carrelage.

COUCHE D'ENROBAGE : Dans le cas de planchers chauffant, couche de béton protégeant les éléments chauffants.

DELAI DE SECHAGE : Temps nécessaire pour obtenir le degré d'humidité admissible du support avant pose du carrelage.

DELAI DE MISE EN SERVICE : Temps nécessaire avant toute utilisation normale de l'ouvrage (Ouverture au trafic, travaux, stockage...). Ce délai est nécessaire afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

DESAFFLEUREMENT : Légère différence de planéité entre deux carreaux ou au droit d'une fissure.

ENDUIT DE PREPARATION : Mélange de mortier liquide, dont le but est de corriger de légers défauts du support en vue de mettre en œuvre le revêtement de finition.

ENCOLLAGE : Procédé d'étalement d'un mortier colle sur le support (simple encollage) et éventuellement au dos du carreau (double encollage).

GOBETIS : Mince couche de mortier, irrégulière et rugueuse, appliquée en couche préparatoire d'accrochage d'un enduit.

GUIDE : Bande de mortier frais (sur laquelle on a éventuellement déposé des lattes métalliques) servant de guide pour tirer la chape.

JAUGE D'ÉPAISSEUR ou CALE : Instrument de mesure simple permettant de détecter, d'estimer ou de mesurer, en millimètres, l'espacement entre un support et un niveau à bulle ou une latte de dressage positionné sur le sol ou les murs.

JOINT DE FRACTIONNEMENT : Joint dans le support et/ou le revêtement permettant de limiter les risques de fissuration dus au retrait du support sous carrelage.

JOINT DE DILATATION : Joint dans la structure porteuse, permettant de reprendre certains mouvements de celle-ci (dilatation, ...). Ils doivent être repris dans la totalité des ouvrages supportés par la structure.

JOINT ENTRE CARREAUX : Mélange de ciment et d'eau (coulis) ou produit prêt à l'emploi qui comble l'espace entre 2 carreaux.

JOINT PERIPHERIQUE : Espace laissé vide ou rempli d'un matériau compressible, réservé en jonction de l'ouvrage carrelé et des parois verticales (murs, cloisons, poteaux...).

MITRAGE : Raccordement des motifs de carreaux ou d'un revêtement mural par une bande de faible largeur (autour d'une baie par exemple).

MORTIER-COLLE : Produit prêt à gâcher, utilisé en couche mince lors de la pose collée.

MORTIER DE POSE : Couche de mortier destinée à sceller les carreaux céramiques ou analogues (cf. pose scellée).

MORTIER D'ACCROCHAGE : Barbotine ou mortier d'embauchage appliqué en couche mince sur le support, dans le but d'assurer une meilleure adhérence avec les couches complémentaires.

NIVEAU : Trait du niveau de départ (de base) d'un bâtiment ou d'un étage, qui sert de point de référence pour tous les autres niveaux (chape, revêtement, seuil, châssis de fenêtre, etc.) Le niveau étalon est généralement tracé à un mètre au-dessus du niveau zéro (niveau du sol fini).

PRIMER : Liquide (généralement résines en dispersion ou en solution) appliqué comme première couche sur un support dans un but bien déterminé. Sa composition est fonction du support à traiter et du but recherché.

POSE COLLEE : Pose qui s'effectue sur un support à l'aide d'un mortier colle suivant les documents de mise en œuvre en vigueur.

POSE SCHELLEE : Pose qui s'effectue sur un mortier de pose "frais sur frais".

RAGREAGE : Correction et/ou réparation locale sur une surface limitée d'une chape par l'application de certains produits.

REGLES DE L'ART : L'ensemble des règles nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

REGLE :

1. Latte plane, généralement en bois ou en métal, utilisée pour tirer le mortier de chape au niveau voulu.

2. Petite latte droite et plane utilisée pour déterminer ou contrôler la direction exacte d'un élément.

SIPHON DE SOL OU SIPHON DE COUR OU STER(F)PUT [Belgicisme]: Grille amovible permettant l'évacuation d'eau au sol.

SUPPORT : Élément de base ou d'assise à d'autres parties d'ouvrage.

1. Surface sur laquelle on applique un revêtement, une isolation, une chape, ...

2. Élément de plancher apte à reprendre les sollicitations qui y sont appliquées.

UAA 2	Préparer et réaliser des supports verticaux
--------------	--

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Préparer le travail</p> <p>AC2 : Réaliser les supports</p> <p>AC7 : Réaliser des tâches de finition et de remise en ordre</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

2.1. Analyser les travaux à effectuer

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.1.1. Lire le plan général du bâtiment.		
<p>- Les plans, dessins d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • terminologie technique ; • signes conventionnels : légende, cotation, échelle, ... ; • unités métriques, conversion d'unités ; • éléments de plans (le cartouche, les coupes, les vues, l'orientation, l'implantation) : les vus et les cachés. <p>- Les tracés : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, corde et flèche.</p> <p>- Les éléments constructifs liés au gros-œuvre : types, principes généraux, éléments constitutifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lire le plan général du bâtiment ; ❖ Identifier et localiser les éléments constructifs (baies, éléments de menuiserie, éléments sanitaires, ...) ; ❖ Extraire les indications de dimensions ; ❖ Reconnaître une vue en plan, coupes et un plan de détails ; ❖ Assurer la correspondance entre un plan et la réalité suivant l'échelle ; ❖ Interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation ; ❖ Assurer la correspondance entre les vues ; ❖ Repérer les niveaux. 	<p>C.17. Analyser les travaux à effectuer en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>

2.1.2. Contrôler les caractéristiques des supports.

<ul style="list-style-type: none">- Les supports : types.- Les problèmes inhérents à la qualité des supports (l'humidité, la porosité, la solidité, la présence de fissures et de défauts).	<ul style="list-style-type: none">❖ Identifier la nature des supports.❖ Contrôler l'état des supports : qualité de la surface, dureté, présence et formation de fissures, présence de joints de structure, humidité, étanchéité.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
--	---	--

2.1.3. Contrôler les équerrages et les niveaux

<ul style="list-style-type: none">- L'équerrage, la planéité, les niveaux :<ul style="list-style-type: none">• instruments de mesure (principes et conditions d'utilisation)• procédures de contrôle,• tolérances usuelles.	<ul style="list-style-type: none">❖ Contrôler l'équerrage (sols).❖ Contrôler les niveaux des supports.❖ Contrôler la planéité.❖ Identifier tout écart aux tolérances définies.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
---	---	--

2.1.4. Vérifier les conditions de température et d'humidité

<ul style="list-style-type: none">- Les conditions de mise en œuvre : la température, l'humidité.	<ul style="list-style-type: none">❖ Vérifier si les conditions de température et d'humidité sont conformes pour l'exécution des travaux.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
---	--	--

2.1.5. Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique

<ul style="list-style-type: none">- Les tolérances usuelles- Les limites des compétences du carreleur.	<ul style="list-style-type: none">❖ Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique.❖ Signaler au responsable tout écart aux tolérances usuelles.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
---	--	--

2.2. Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.2.1. Vérifier la quantité des carreaux et des matières premières.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de prise de mesure. - Le calcul des quantités et des surplus de carreaux. - Le calcul des dosages. - Le calepinage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier la quantité de carreaux et autres matières premières en fonction du travail à réaliser. 	C.23 . Préparer le poste de travail en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
2.2.2. Sélectionner l'outillage et le matériel.		
<ul style="list-style-type: none"> - L'outillage et le matériel du carreleur : Type, caractéristiques, conditions d'utilisation, critères de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sélectionner l'outillage et le matériel. ❖ Vérifier l'état de l'outillage. ❖ Identifier tout dysfonctionnement. ❖ Signaler tout dysfonctionnement au responsable. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
2.2.3. Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et du matériel.		
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du chantier - Les matériaux et le matériel : conditions de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et des machines en fonction d'une organisation rationnelle du travail et des accès. ❖ Aménager les accès. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
2.2.4. Installer et raccorder l'approvisionnement en eau, en électricité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le branchement électrique : <ul style="list-style-type: none"> • puissance disponible, • règles et principes de sécurité. - L'alimentation en eau : <ul style="list-style-type: none"> • branchement au réseau, • raccordement de manière sécurisée (étanchéité des raccords, coupures possibles, système d'arrêt, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Brancher les équipements électriques du poste de travail. ❖ Raccorder le poste de travail en eau. ❖ Identifier les situations potentiellement dangereuses. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

2.3. Protéger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.3.1. Mettre en place des protections sur les ouvrages. Protéger les éléments fixes à ne pas recouvrir (parement, chambranles, bois, vitres, conduits électriques, prises de courant, interrupteurs...).		
- Les moyens de protection.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Baliser les endroits de travail. ❖ Bâcher. ❖ Protéger les éléments fixes. 	C.24. Protéger le poste de travail en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation simple et similaire.
2.3.2. Déposer des portes, garnitures d'interrupteur, objets fixés, accessoires divers.		
- La dépose de portes. - La dépose des garnitures d'interrupteurs. - Les accessoires : types, caractéristiques.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Déposer des portes, garnitures d'interrupteurs, objets fixés, accessoires divers. ❖ Déposer une robinetterie simple sur culasse encastrée. ❖ Identifier les situations nécessitant un autre corps de métier. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation situation complexe et similaire.
2.3.3. Eloigner le mobilier et les objets non fixés vers des locaux attenants.		
- Les règles d'ergonomie.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Eloigner le mobilier et les objets non fixés vers des locaux attenants. ❖ Adopter des postures de travail ergonomiques. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation situation complexe et similaire.
2.3.4. Mettre en place des éléments de protection des lieux, mobiliers, équipements (appareils de chauffage, éléments de décorations, ...).		
- Les moyens de protections.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place des éléments de protection des lieux, mobiliers, équipements (appareils de chauffage, éléments de décorations, ...) 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art. situation complexe et similaire.

2.4. Préparer les surfaces verticales

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.4.1. Démonteur (mécaniquement ou manuellement) et évacuer les revêtements muraux existants.		
- Les types de supports : caractéristiques. - Les techniques de démontage des revêtements muraux. - Les produits facilitant l'élimination des revêtements muraux.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le revêtement à ôter. ❖ Démonteur (manuellement, mécaniquement ou chimiquement). ❖ Evacuer les revêtements existants. 	C.25 Préparer les surfaces verticales en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

2.4.2. Préparer les surfaces.

<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de ragréage. - Les produits de ragréage : types, conditions d'utilisation. - Les techniques de nettoyage. - Le matériel de nettoyage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dépoussiérer les surfaces. ❖ Préparer les surfaces à ragréer à l'aide d'un primer. ❖ Appliquer les consignes du fabricant. ❖ Identifier la situation. ❖ Ragréer par cimentage ou par plafonnage. ❖ Boucher les fissures au moyen du matériau adéquat. ❖ Appliquer des armatures de renforcement. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire</p>
---	--	--

2.4.3. Vérifier les aplombs et reporter les niveaux finis.

<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier les aplombs. ❖ Reporter le niveau de référence. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
--	---	---

2.5. Cimenter

SAVOIRS

APTITUDES

COMPETENCES

2.5.1. Préparer le mortier.

<ul style="list-style-type: none"> - Les mortiers : définition, composition (dosage, armature, adjuvants, etc.), consistance, particularités, techniques de mise en œuvre. - Le calcul des volumes et des surfaces - Le calcul des dosages. - Les machines (mélangeur, bétonnière) et l'outillage : règles d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Déterminer les quantités de mortier. ❖ Préparer le mortier de cimentage. 	<p>C.26. Cimenter en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
---	---	--

2.5.2. Appliquer le mortier.

<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de dressage du mortier. - Les outils du dressage du mortier : types, utilisation, spécificités. - Les techniques de contrôle de l'aplomb. - Les techniques de gobetage. - Les produits de gobetage : types, conditions d'utilisation, proportions. - La technique du talochage. - Les outils du talochage : types, utilisation, spécificités 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer le gobetage. ❖ Dresser les guides (d'aplomb) ou les bandes. ❖ Appliquer et dresser le mortier. ❖ Talocher. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.</p>
---	---	---

2.5.3. Vérifier la planéité de la surface traitée.

<ul style="list-style-type: none">- Les techniques de contrôle de la planéité.- Les techniques de contrôle à l'aide d'une règle.- Les tolérances.- Les outils et techniques de contrôle.	<ul style="list-style-type: none">❖ Vérifier la planéité de la surface traitée.❖ Effectuer le contrôle de son travail.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
---	---	--

2.5.4. Mettre en place des membranes d'étanchéité à l'air et/ou à l'eau.

<ul style="list-style-type: none">- Les techniques de mise en œuvre suivant la P.E.B. propres au métier du carreleur.- Les membranes d'étanchéité : identification, types, spécificités, mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none">❖ Appliquer les techniques de la P.E.B. propres au métier du carreleur.❖ Mettre en place des membranes d'étanchéité à l'air et/ou à l'eau.❖ Appliquer une bande de renfort dans les angles.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
--	---	--

2.6. Placer des panneaux à carreler, des cloisons sèches

SAVOIRS

APTITUDES

COMPETENCES

2.6.1. Dresser la structure.

<ul style="list-style-type: none">- Les ossatures : types, utilisation, spécificités.- Les techniques de montage d'ossatures.	<ul style="list-style-type: none">❖ Construire une ossature.❖ Dresser la structure.	C.27 Placer des panneaux à carreler, des cloisons sèches en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
--	--	---

5.6.1. Réaliser un cache de baignoire et habiller un tub de douche.

<ul style="list-style-type: none">- Les techniques de fixation.- Les types de panneaux : spécificités, domaines et conditions d'utilisation.- L'habillage de paroi : techniques de construction.- Les baignoires : types.- L'habillage de paroi : techniques de construction.- Les tubs de douche : types.	<ul style="list-style-type: none">❖ Fixer les panneaux par collage et/ou mécaniquement.❖ Réaliser un cache de baignoire avec accès technique.❖ Habiller un tub de douche.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
---	---	--

2.7. Réaliser une petite maçonnerie (sous baignoire ou douche)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.7.1. Réaliser une marche, un muret, un support, etc.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de maçonnerie pour réaliser une marche. - Les techniques et matériaux de maçonnerie mis en œuvre pour réaliser un muret. - Les mortiers : définition, composition, consistance, particularités. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Rattraper une marche. ❖ Monter un muret. 	C.28. Réaliser une petite maçonnerie (sous baignoire ou douche) en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire

2.8. Remettre en ordre le chantier

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.8.1. Nettoyer le chantier		
<ul style="list-style-type: none"> - Techniques et matériel de nettoyage : types, caractéristiques, domaines et techniques d'application 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nettoyer. ❖ Nettoyer globalement le chantier. ❖ Trier. ❖ Evacuer les déchets. 	C.29. Remettre en ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
3.8.2. Protéger le travail réalisé		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques et moyens de protection climatique des supports (humidité, température, ...) - Les techniques et moyens de protection d'accès des zones (balisage, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place les moyens de protection (climatiques) des supports. ❖ Mettre en place les moyens de protection d'accès des zones (balisage, ...). 	En ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.

2.9. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.9.1. Respecter les règles liées à la sécurité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles individuelles en matière de sécurité. - Les équipements de protection individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles individuelles en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. ❖ Entretien et respecter les EPI. 	C.7. Respecter les règles professionnelles en autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

- Les règles collectives en matière de sécurité. - Les équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles collectives en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Vérifier la présence des équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- Les règles de sécurité d'installation de chantier. - Les techniques et moyens de protection des accès et des zones.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sécuriser le chantier. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. ❖ Mettre en place les moyens de protection des accès et des zones. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- La maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage - Les limites d'intervention de la maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage. - L'outillage : conditions d'utilisation, règles de sécurité, équipement de protection.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage, des EPI et des EPC. ❖ Appliquer les prescriptions des fiches techniques sécurité des équipements. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles situation en simple et similaire.
- La réglementation sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur, selon la réglementation en vigueur. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage. - Fiches techniques : étiquetage, pictogrammes.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes des produits dangereux. ❖ Utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits dangereux. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
- Les pictogrammes de sécurité (prévention, interdiction, obligation, information).	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes de sécurité. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
2.9.2. Respecter les règles liées à l'hygiène.		
- Les principes d'hygiène générale et personnelle. - Les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle. ❖ Appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
2.9.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention.		
- Les règles d'ergonomie spécifiques du carreleur. - Les règles de manutention sans moyen de levage. - Les techniques et le matériel de levage. - Les aides à la manutention.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie lors de la manutention du matériel et des matériaux. ❖ Adopter des postures de travail ergonomiques. ❖ Utiliser les techniques et matériel de levage appropriés à l'activité. ❖ Utiliser les aides à la manutention. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

2.9.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement.		
- Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les produits dangereux. ❖ Manipuler les produits dangereux selon les recommandations du fabricant. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire
<ul style="list-style-type: none"> - Le tri sélectif et l'évacuation des déchets. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - L'utilisation rationnelle du matériel. - Les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement. ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Utiliser les machines et outils de manière rationnelle. ❖ Utiliser les fluides et l'énergie de manière rationnelle. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire
2.9.5. Gérer son temps de travail.		
- Les fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gérer son temps de travail en fonction du temps imparti, des délais de mise en œuvre, etc. ❖ Compléter les éventuels fiches/documents transmis par le chef d'équipe. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire

GLOSSAIRE :

CALEPINAGE : Représentation de la répartition du carrelage par rapport aux axes ou aux autres indications de l'architecte.

CHAPE : Couche de mortier mise en place permettant de recevoir le carrelage.

COUCHE D'ENROBAGE : Dans le cas de planchers chauffant, couche de béton protégeant les éléments chauffants.

DELAI DE SECHAGE : Temps nécessaire pour obtenir le degré d'humidité admissible du support avant pose du carrelage.

DELAI DE MISE EN SERVICE : Temps nécessaire avant toute utilisation normale de l'ouvrage (Ouverture au trafic, travaux, stockage...). Ce délai est nécessaire afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

DESAFFLEUREMENT : Légère différence de planéité entre deux carreaux ou au droit d'une fissure.

ENDUIT DE PREPARATION : Mélange de mortier liquide, dont le but est de corriger de légers défauts du support en vue de mettre en œuvre le revêtement de finition.

ENCOLLAGE : Procédé d'étalement d'un mortier colle sur le support (simple encollage) et éventuellement au dos du carreau (double encollage).

GOBETIS : Mince couche de mortier, irrégulière et rugueuse, appliquée en couche préparatoire d'accrochage d'un enduit.

GUIDE : Bande de mortier frais (sur laquelle on a éventuellement déposé des lattes métalliques) servant de guide pour tirer la chape.

JAUGE D'ÉPAISSEUR ou CALE : Instrument de mesure simple permettant de détecter, d'estimer ou de mesurer, en millimètres, l'espacement entre un support et un niveau à bulle ou une latte de dressage positionné sur le sol ou les murs.

JOINT DE FRACTIONNEMENT : Joint dans le support et/ou le revêtement permettant de limiter les risques de fissuration dus au retrait du support sous carrelage.

JOINT DE DILATATION : Joint dans la structure porteuse, permettant de reprendre certains mouvements de celle-ci (dilatation, ...). Ils doivent être repris dans la totalité des ouvrages supportés par la structure.

JOINT ENTRE CARREAUX : Mélange de ciment et d'eau (coulis) ou produit prêt à l'emploi qui comble l'espace entre 2 carreaux.

JOINT PERIPHERIQUE : Espace laissé vide ou rempli d'un matériau compressible, réservé en jonction de l'ouvrage carrelé et des parois verticales (murs, cloisons, poteaux...).

MITRAGE : Raccordement des motifs de carreaux ou d'un revêtement mural par une bande de faible largeur (autour d'une baie par exemple).

MORTIER-COLLE : Produit prêt à gâcher, utilisé en couche mince lors de la pose collée.

MORTIER DE POSE : Couche de mortier destinée à sceller les carreaux céramiques ou analogues (cf. pose scellée).

MORTIER D'ACCROCHAGE : Barbotine ou mortier d'embauchage appliqué en couche mince sur le support, dans le but d'assurer une meilleure adhérence avec les couches complémentaires.

NIVEAU : Trait du niveau de départ (de base) d'un bâtiment ou d'un étage, qui sert de point de référence pour tous les autres niveaux (chape, revêtement, seuil, châssis de fenêtre, etc.) Le niveau étalon est généralement tracé à un mètre au-dessus du niveau zéro (niveau du sol fini).

PRIMER : Liquide (généralement résines en dispersion ou en solution) appliqué comme première couche sur un support dans un but bien déterminé. Sa composition est fonction du support à traiter et du but recherché.

POSE COLLEE : Pose qui s'effectue sur un support à l'aide d'un mortier colle suivant les documents de mise en œuvre en vigueur.

POSE SCILLEE : Pose qui s'effectue sur un mortier de pose "frais sur frais".

RAGREAGE : Correction et/ou réparation locale sur une surface limitée d'une chape par l'application de certains produits.

REGLES DE L'ART : L'ensemble des règles nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

REGLE :

1. Latte plane, généralement en bois ou en métal, utilisée pour tirer le mortier de chape au niveau voulu.

2. Petite latte droite et plane utilisée pour déterminer ou contrôler la direction exacte d'un élément.

SIPHON DE SOL OU SIPHON DE COUR OU STER(F)PUT [Belgicisme]: Grille amovible permettant l'évacuation d'eau au sol.

SUPPORT : Élément de base ou d'assise à d'autres parties d'ouvrage.

1. Surface sur laquelle on applique un revêtement, une isolation, une chape, ...

2. Élément de plancher apte à reprendre les sollicitations qui y sont appliquées.

UAA 6**Carreler un escalier**

Activités-clés du profil métier

AC1 : Préparer le travail
 AC6 : Carreler un escalier
 AC7 : Réaliser les tâches de finition et de remise en ordre

Exigences transversales

Respecter les règles professionnelles

6.1. Analyser les travaux à effectuer

SAVOIRS

APTITUDES

COMPETENCES

6.1.1. Lire le plan général du bâtiment.

- Les plans, dessins d'exécution :
 - terminologie technique ;
 - signes conventionnels : légende, cotation, échelle, ... ;
 - unités métriques, conversion d'unités ;
 - éléments de plans (le cartouche, les coupes, les vues, l'orientation, l'implantation) : les vus et les cachés.
- Les tracés : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, corde et flèche.
- Les éléments constructifs liés au gros-œuvre : types, principes généraux, éléments constitutifs.

- ❖ Lire le plan général du bâtiment ;
- ❖ Identifier et localiser les éléments constructifs (baies, éléments de menuiserie, éléments sanitaires, ...) ;
- ❖ Extraire les indications de dimensions ;
- ❖ Reconnaître une vue en plan, coupes et un plan de détails ;
- ❖ Assurer la correspondance entre un plan et la réalité suivant l'échelle ;
- ❖ Interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation ;
- ❖ Assurer la correspondance entre les vues ;
- ❖ Repérer les niveaux.

C.30. Analyser les travaux à effectuer en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

6.1.2. Lire et analyser le plan de pose, croquis, ...

- Le plan de pose.
- Les cotations
- Les différents types d'appareillages.

- ❖ Analyser le plan de pose.
- ❖ Lire des cotations.
- ❖ Comprendre une vue en perspective.

En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

6.1.3. Contrôler l'ossature.		
- Les escaliers : types, éléments constitutifs. - Les tolérances usuelles. - Les procédures de contrôle.	❖ Vérifier la nature et la solidité du support.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
6.1.4. Vérifier les conditions de température et d'humidité		
- Les conditions de mise en œuvre : la température, l'humidité.	❖ Vérifier si les conditions de température et d'humidité sont conformes pour l'exécution des travaux.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
6.1.5. Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique.		
- Les tolérances usuelles - Les limites des compétences du carreleur.	❖ Identifier les situations nécessitant une intervention spécifique. ❖ Signaler au responsable tout écart aux tolérances usuelles.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

6.2. Préparer le poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.2.1. Vérifier les quantités des matériaux.		
- Les techniques de prise de mesure. - Le calcul des quantités et des volumes des matières premières.	❖ Vérifier la quantité des matières premières en fonction du travail à réaliser.	C.2. Préparer le poste de travail en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation complexe et similaire
6.2.2. Sélectionner l'outillage et le matériel.		
- L'outillage et le matériel du carreleur : Type, caractéristiques, conditions d'utilisation, critères de qualité.	❖ Sélectionner l'outillage et le matériel. ❖ Vérifier l'état de l'outillage. ❖ Identifier tout dysfonctionnement. ❖ Signaler tout dysfonctionnement au responsable.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation complexe et similaire
6.2.3. Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et du matériel.		
- L'organisation du chantier - Les matériaux et le matériel : conditions de stockage.	❖ Organiser l'approvisionnement et le stockage des matériaux et des machines en fonction d'une organisation rationnelle du travail et des accès. ❖ Aménager les accès.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation complexe et similaire

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. 	
--	--	--

6.2.4. Installer et raccorder l'approvisionnement en eau, en électricité.

<ul style="list-style-type: none"> - Le branchement électrique : <ul style="list-style-type: none"> • puissance disponible, • règles et principes de sécurité. - L'alimentation en eau : <ul style="list-style-type: none"> • branchement au réseau, • raccordement de manière sécurisée (étanchéité des raccords, coupures possibles, système d'arrêt,...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Brancher les équipements électriques du poste de travail. ❖ Raccorder le poste de travail en eau. ❖ Identifier et signaler les situations potentiellement dangereuses. 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art situation complexe et similaire</p>
--	--	---

6.2.5. Protéger des éléments existants.

<ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes et moyens de protection des éléments existants (murs, sols, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Installer les protections adéquates sur les éléments existants (murs, sols, ...). 	<p>En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>
--	---	---

6.3. Préparer les carreaux

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.3.1. Préparer les carreaux.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les carreaux : types, caractéristiques (fiches techniques), prescription des fabricants, critères de qualité. - Le contrôle des carreaux. - Les défauts des carreaux. - Les techniques de traçage et de découpe des carreaux. - Les outils de découpe manuelle et mécanique de carreaux : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les techniques de perçage des carreaux. - Les outils de perçage mécanique des carreaux : types, conditions d'utilisation, spécificités. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler les carreaux : <ul style="list-style-type: none"> - la quantité en fonction du travail à effectuer ; - la qualité (format, calibre, couleur, nuance, tonalité, porosité). ❖ Identifier les défauts des carreaux. ❖ Mélanger les carreaux provenant des différentes boîtes. ❖ Tracer et couper manuellement ou mécaniquement les carreaux. ❖ Percer mécaniquement les carreaux. 	<p>C.31. Préparer les carreaux en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.</p>

6.4. Préparer les marches

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.4.1. Tracer les marches.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités. - Les escaliers : types, éléments, constitutifs, vocabulaire spécifique. - La méthode d'équilibrage des marches pour un escalier droit donné. - Le traçage. - Les outils et techniques de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Reporter et vérifier les niveaux finis hauts et bas. ❖ Sur base du plan de l'escalier droit, équilibrer la hauteur des marches et le giron. ❖ Tracer l'escalier sur un mur et/ou sur un autre support (papier, ...). ❖ Effectuer le contrôle de son travail. 	C.32. Préparer les marches en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
6.4.2. Rectifier le support (marches et contremarches).		
<ul style="list-style-type: none"> - Les mortiers : définition, composition, consistance, particularités. - Les techniques de mise en œuvre du mortier. - Les techniques de compensation en maçonnerie. - Les outils de décapage mécanique et manuel. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sur base du traçage, identifier les irrégularités. ❖ Compenser au mortier les irrégularités. ❖ Compenser à l'aide de maçonnerie. ❖ Décaper les irrégularités. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
6.4.3. Préparer les mélanges.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le gobetis/primer : définition, composition, consistance, particularités, conditions de mise en œuvre. - Les mortiers : définition, composition, consistance, particularités. - Les techniques de pose scellée ou collée. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Préparer le gobetis d'adhérence et/ou le primer. ❖ Appliquer le gobetis d'adhérence et/ou le primer. ❖ Préparer le mortier stabilisé. ❖ Préparer le mortier de pose. 	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

6.5. Poser les marches et les plinthes

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.5.1. Poser les marches.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les escaliers : types. - Les techniques de pose sur escalier. - Les guides de positionnement. - Les techniques de pose scellée ou collée. - Les techniques de contrôle du niveau, de l'aplomb et de la planéité. - Les profils de nez de marche : types, fonction, spécificités. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Installer les ficelles (guide de positionnement, nez de marche). ❖ Mettre en œuvre les mortiers. ❖ Poser les marches. ❖ Poser les carreaux ou les pièces façonnées. ❖ Poser des profils de nez de marche. 	C.33. Poser les marches et les plinthes en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.

6.5.2. Poser les plinthes.

<ul style="list-style-type: none">- Les carrelages : types, spécificités, prescription des fabricants.- Les plinthes : types, fonction, spécificités.- Les techniques de traçage et de découpe des carreaux.- Les outils de découpe de carreaux : types, utilisation, spécificités.- Les techniques de pose des plinthes.- Les outils et techniques de contrôle.	<ul style="list-style-type: none">❖ Tracer et façonner les plinthes (couper à angle, ...).❖ Poser des plinthes.❖ Effectuer le contrôle de son travail.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation complexe et similaire.
---	--	--

6.6. Réaliser les joints et finitions

SAVOIRS

APTITUDES

COMPETENCES

6.6.1. Nettoyer les joints et les marches.

<ul style="list-style-type: none">- Les techniques d'évidement des joints.- Les techniques de nettoyage des carreaux.	<ul style="list-style-type: none">❖ Evider les joints.❖ Nettoyer les marches.	C.34. Réaliser les joints et finitions en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
--	--	---

6.6.2. Réaliser les joints.

<ul style="list-style-type: none">- Le mortier à joint : définition, composition, consistance, particularités, estimation des quantités, technique, outils et conditions de mise en œuvre (préparation, dosage, remplissage des joints, lissage, nettoyage, temps de séchage)- Le calcul des dosages.- Les outils : types, utilisation, spécificités.- Les techniques de mise en œuvre du mortier à joint.- Les techniques de remplissage des joints entre carreaux.- Le lissage des joints.- Le nettoyage de la surface carrelée.- Le temps de séchage.- Le nettoyage de la surface carrelée après séchage.- Les outils et techniques de contrôle.	<ul style="list-style-type: none">❖ Préparer la quantité de mortier à joint nécessaire.❖ Appliquer le mortier à joint sur la surface carrelée.❖ Remplir les joints.❖ Uniformiser les joints.❖ Nettoyer l'ensemble à l'éponge humide.❖ Nettoyer après séchage.❖ Effectuer le contrôle de son travail.	En autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
--	--	--

6.7. Remettre en ordre le chantier

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.7.1. Nettoyer le poste de travail.		
<ul style="list-style-type: none"> - Le temps de séchage. - Le nettoyage de la surface carrelée : Techniques et matériel de nettoyage : types, caractéristiques, conditions (temps de séchage) et techniques d'application 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nettoyer la surface carrelée après séchage ❖ Nettoyer globalement le chantier 	C.35. Remettre en ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.
6.7.2. Protéger le travail réalisé.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques et moyens de protection d'accès de l'escalier (balisage, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place les moyens de protection d'accès de l'escalier (balisage, ...). 	En ordre le chantier en autonomie d'exécution sur base de consignes écrites, plans, dans le respect des règles de l'art en situation simple et similaire.

6.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles individuelles en matière de sécurité. - Les équipements de protection individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles individuelles en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. ❖ Entretien et respecter les EPI. 	C.7. Respecter les règles professionnelles en autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles collectives en matière de sécurité. - Les équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles collectives en matière de sécurité. ❖ Identifier les situations à risques. ❖ Vérifier la présence des équipements de protection collective (EPC) spécifiques aux travaux réalisés. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité d'installation de chantier. - Les techniques et moyens de protection des accès et des zones. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sécuriser le chantier. ❖ S'informer de l'organisation pratique du chantier : issues et postes de secours, ... ❖ Baliser les endroits de travail. ❖ Mettre en place les moyens de protection des accès et des zones. 	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.

<ul style="list-style-type: none"> - La maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage - Les limites d'intervention de la maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage. - L'outillage : conditions d'utilisation, règles de sécurité, équipement de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage, des EPI et des EPC. ❖ Appliquer les prescriptions des fiches techniques sécurité des équipements. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur, selon la réglementation en vigueur. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage. - Fiches techniques : étiquetage, pictogrammes. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes des produits dangereux. ❖ Utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits dangereux. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les pictogrammes de sécurité (prévention, interdiction, obligation, information). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les pictogrammes de sécurité. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
6.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les principes d'hygiène générale et personnelle. - Les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle. ❖ Appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
6.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie spécifiques du carreleur. - Les règles de manutention sans moyen de levage. - Les techniques et le matériel de levage. - Les aides à la manutention. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie lors de la manutention du matériel et des matériaux. ❖ Adopter des postures de travail ergonomiques. ❖ Utiliser les techniques et matériel de levage appropriés à l'activité. ❖ Utiliser les aides à la manutention. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
6.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement.		
<ul style="list-style-type: none"> - Les produits dangereux : types, risques liés à la manipulation, équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les produits dangereux. ❖ Manipuler les produits dangereux selon les recommandations du fabricant. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Le tri sélectif et l'évacuation des déchets. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - Les principes du réemploi des matériaux de construction. - L'utilisation rationnelle du matériel. - Les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement. ❖ Identifier les débris, déchets et matériaux de réemploi. ❖ Utiliser les machines et outils de manière rationnelle. ❖ Utiliser les fluides et l'énergie de manière rationnelle. 	<p>En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.</p>

6.8.5. Gérer son temps de travail.

- Les fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	<ul style="list-style-type: none">❖ Gérer son temps de travail en fonction du temps imparti, des délais de mise en œuvre, etc.❖ Compléter les éventuels fiches/documents transmis par le chef d'équipe.	En autonomie d'exécution dans le respect des règles professionnelles en situation simple et similaire.
---	--	--

GLOSSAIRE :

CALEPINAGE : Représentation de la répartition du carrelage par rapport aux axes ou aux autres indications de l'architecte.

CHAPE : Couche de mortier mise en place permettant de recevoir le carrelage.

COUCHE D'ENROBAGE : Dans le cas de planchers chauffant, couche de béton protégeant les éléments chauffants.

DELAI DE SECHAGE : Temps nécessaire pour obtenir le degré d'humidité admissible du support avant pose du carrelage.

DELAI DE MISE EN SERVICE : Temps nécessaire avant toute utilisation normale de l'ouvrage (Ouverture au trafic, travaux, stockage...). Ce délai est nécessaire afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

DESAFFLEUREMENT : Légère différence de planéité entre deux carreaux ou au droit d'une fissure.

ENDUIT DE PREPARATION : Mélange de mortier liquide, dont le but est de corriger de légers défauts du support en vue de mettre en œuvre le revêtement de finition.

ENCOLLAGE : Procédé d'étalement d'un mortier colle sur le support (simple encollage) et éventuellement au dos du carreau (double encollage).

GOBETIS : Mince couche de mortier, irrégulière et rugueuse, appliquée en couche préparatoire d'accrochage d'un enduit.

GUIDE : Bande de mortier frais (sur laquelle on a éventuellement déposé des lattes métalliques) servant de guide pour tirer la chape.

JAUGE D'ÉPAISSEUR ou CALE : Instrument de mesure simple permettant de détecter, d'estimer ou de mesurer, en millimètres, l'espacement entre un support et un niveau à bulle ou une latte de dressage positionné sur le sol ou les murs.

JOINT DE FRACTIONNEMENT : Joint dans le support et/ou le revêtement permettant de limiter les risques de fissuration dus au retrait du support sous carrelage.

JOINT DE DILATATION : Joint dans la structure porteuse, permettant de reprendre certains mouvements de celle-ci (dilatation, ...). Ils doivent être repris dans la totalité des ouvrages supportés par la structure.

JOINT ENTRE CARREAUX : Mélange de ciment et d'eau (coulis) ou produit prêt à l'emploi qui comble l'espace entre 2 carreaux.

JOINT PERIPHERIQUE : Espace laissé vide ou rempli d'un matériau compressible, réservé en jonction de l'ouvrage carrelé et des parois verticales (murs, cloisons, poteaux...).

MITRAGE : Raccordement des motifs de carreaux ou d'un revêtement mural par une bande de faible largeur (autour d'une baie par exemple).

MORTIER-COLLE : Produit prêt à gâcher, utilisé en couche mince lors de la pose collée.

MORTIER DE POSE : Couche de mortier destinée à sceller les carreaux céramiques ou analogues (cf. pose scellée).

MORTIER D'ACCROCHAGE : Barbotine ou mortier d'embauchage appliqué en couche mince sur le support, dans le but d'assurer une meilleure adhérence avec les couches complémentaires.

NIVEAU : Trait du niveau de départ (de base) d'un bâtiment ou d'un étage, qui sert de point de référence pour tous les autres niveaux (chape, revêtement, seuil, châssis de fenêtre, etc.) Le niveau étalon est généralement tracé à un mètre au-dessus du niveau zéro (niveau du sol fini).

PRIMER : Liquide (généralement résines en dispersion ou en solution) appliqué comme première couche sur un support dans un but bien déterminé. Sa composition est fonction du support à traiter et du but recherché.

POSE COLLEE : Pose qui s'effectue sur un support à l'aide d'un mortier colle suivant les documents de mise en œuvre en vigueur.

POSE SCHELLEE : Pose qui s'effectue sur un mortier de pose "frais sur frais".

RAGREAGE : Correction et/ou réparation locale sur une surface limitée d'une chape par l'application de certains produits.

REGLES DE L'ART : L'ensemble des règles nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

REGLE :

1. Latte plane, généralement en bois ou en métal, utilisée pour tirer le mortier de chape au niveau voulu.

2. Petite latte droite et plane utilisée pour déterminer ou contrôler la direction exacte d'un élément.

SIPHON DE SOL OU SIPHON DE COUR OU STER(F)PUT [Belgicisme]: Grille amovible permettant l'évacuation d'eau au sol.

SUPPORT : Élément de base ou d'assise à d'autres parties d'ouvrage.

1. Surface sur laquelle on applique un revêtement, une isolation, une chape, ...

2. Élément de plancher apte à reprendre les sollicitations qui y sont appliquées.

Troisième partie

Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier².

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

² Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage

Ce profil de certification (PC) a été établi sur base du profil de formation (PF) « Carreleur/Carreleuse » produit par le SFMQ.

Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend le nombre d'attestations de validation à délivrer.

Il y aura lieu de décerner **six attestations** de validation au total pour l'obtention du Certificat de qualification « Carreleur/Carreleuse ».

UAA 5	1 Attestation	Réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticale
UAA 4	1 Attestation	Réaliser la pose collée de carreaux au sol
UAA 1	1 Attestation	Préparer des supports horizontaux et dresser une chape
UAA 3	1 Attestation	Réaliser la pose de carreaux sur chape fraîche
UAA 2	1 Attestation	Préparer et réaliser des supports verticaux
UAA 6	1 Attestation	Carreler un escalier

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA1 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**- Tâches attendues :**

- Sur base d'un plan,
 - déterminer les quantités des matériaux nécessaires ;
 - dresser une chape horizontale (sable et ciment) destinée à être carrelée ;
 - placer une membrane de désolidarisation ou une membrane d'étanchéité à l'air ou à l'eau.
- Gérer le poste de travail : préparer, approvisionner, nettoyer, ranger, trier et gérer les déchets.

- Mise en situation :

- Situation pratique significative dans un contexte d'atelier ou de chantier.

- Complexité :

- Présence d'un obstacle.
- Présence d'un passage de porte.

- Autonomie :

- Epreuve individuelle.
- Autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail – Approvisionnement en matériel et matériaux appropriés – Application des modes opératoires appropriés) dans le respect des consignes et des prescriptions techniques

- Temps de réalisation :

- Fixé par l'organisme d'enseignement ou de formation (O.E.F.)

- Conditions de réalisation :

- L'apprenant disposera :
 - d'un poste de travail avec des repères et un niveau de référence ;
 - des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu...) ;
 - des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, ...) ;
 - des matériaux et du matériel en suffisance.

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ³	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite d l'IG ⁴ Oui/Non
Critère 1 : Conformité du résultat.	1.1. Les quantités, les proportions et les qualités du mélange sont conformes.
	1.2. Les niveaux et les dimensions respectent les tolérances.
	1.3. Les membranes et les bandes de compression sont posées de manière adéquate.
	1.4. Les finitions sont assurées en vue de la pose des carreaux.
Critère 2 : Conformité du processus.	2.1. Les techniques et modes opératoires adéquats sont appliqués.
	2.2. L'organisation du travail est rationnelle.
Critère 3 : Respect des règles et consignes.	3.1. Les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement sont appliquées.
	3.2. Les consignes organisationnelles sont respectées.

³ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁴ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA2 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**- Tâches attendues :**

- Sur base d'un plan,
 - déterminer les quantités des matériaux nécessaires ;
 - réaliser le cimentage d'un mur avec retour d'angle ;
 - réaliser un élément de structure avec pose d'un panneau à carreler ;
 - poser des membranes d'étanchéité à l'air et/ou à l'eau.
- Gérer le poste de travail : préparer, approvisionner, nettoyer, ranger, trier et gérer les déchets.

- Mise en situation :

- Situation pratique significative dans un contexte d'atelier ou de chantier.

- Complexité :

- Cimentage : présence d'un retour d'angle rentrant et d'obstacles : 2 sorties de tuyaux et un blochet.
- Structure comprenant un angle sortant.

- Autonomie :

- Epreuve individuelle.
- Autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail – Approvisionnement en matériel et matériaux appropriés – Application des modes opératoires appropriés) dans le respect des consignes et des prescriptions techniques.

- Temps de réalisation :

- Fixé par l'organisme d'enseignement ou de formation (O.E.F.).

- Conditions de réalisation :

- L'apprenant disposera :
 - d'un poste de travail avec des repères et un niveau de référence ;
 - des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu...) ;
 - des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, ...) ;
 - des matériaux et du matériel en suffisance.

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ⁵	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ⁶ Oui/Non
Critère 1 : Conformité du résultat.	1.1. Les quantités, les proportions et les qualités du mélange sont conformes.
	1.2. Les niveaux, l'aplomb, l'équerrage et les dimensions respectent les tolérances.
	1.3. Les finitions sont assurées en vue de la pose des carreaux.
	1.4. L'étanchéité est assurée.
Critère 2 : Conformité du processus.	2.1. Les techniques et les modes opératoires adéquats sont appliqués.
	2.2. L'organisation du travail est rationnelle.
Critère 3 : Respect des règles et consignes.	3.1. Les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement sont appliquées.
	3.2. Les consignes organisationnelles sont respectées.

⁵ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁶ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les **OEF** en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA3 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**- Tâches attendues :**

- Sur base d'un plan,
 - déterminer les quantités des matériaux nécessaires ;
 - réaliser une chape horizontale ;
 - poser les carreaux.
 - réaliser les joints.
- Gérer le poste de travail : préparer, approvisionner, nettoyer, ranger, trier et gérer les déchets.

- Mise en situation :

- Situation pratique significative dans un contexte d'atelier ou de chantier.

- Complexité :

- Pose droite entre murs avec passage d'une porte.
- Présence d'un obstacle : passage d'un tuyau.

- Autonomie :

- Epreuve individuelle.
- Autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail – Approvisionnement en matériel et matériaux appropriés – Application des modes opératoires appropriés) dans le respect des consignes et des prescriptions techniques.

- Temps de réalisation :

- Fixé par l'organisme d'enseignement ou de formation (O.E.F.).

- Conditions de réalisation :

- L'apprenant disposera :
 - d'un poste de travail avec des repères et un niveau de référence ;
 - des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu...) ;
 - des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, ...) ;
 - des matériaux et du matériel en suffisance.

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ⁷	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite del'IG ⁸ Oui/Non
Critère 1 : Conformité du résultat.	1.1. Les quantités et les proportions des matériaux et la qualité de la chape sont conformes.
	1.2. La pose des carreaux est conforme.	
	1.3. Les finitions (joints, découpes, ...) sont assurées.
Critère 2 : Conformité du processus.	2.1. Les techniques et les modes opératoires adéquats sont appliqués.
	2.2. L'organisation du travail est rationnelle.
Critère 3 : Respect des règles et consignes.	3.1. Les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement sont appliquées.
	3.2. Les consignes organisationnelles sont respectées.

⁷ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁸ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les **OEF** en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA4 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**- Tâches attendues :**

- Sur base d'un plan,
 - déterminer les quantités des matériaux nécessaires ;
 - réaliser le calepinage ;
 - poser les carreaux suivant l'appareillage ;
 - poser des plinthes sur un des murs.
- Gérer le poste de travail : préparer, approvisionner, nettoyer, ranger, trier et gérer les déchets.

- Mise en situation :

- Situation pratique significative dans un contexte d'atelier ou de chantier.

- Complexité :

- Tout type d'appareillage autre que le droit.
- Un profilé de finition au passage d'une porte.

- Autonomie :

- Epreuve individuelle.
- Autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail – Approvisionnement en matériel et matériaux appropriés – Application des modes opératoires appropriés) dans le respect des consignes et des prescriptions techniques.

- Temps de réalisation :

- Fixé par l'organisme d'enseignement ou de formation (O.E.F.).

- Conditions de réalisation :

- L'apprenant disposera :
 - d'un poste de travail avec des repères et un niveau de référence ;
 - des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu...) ;
 - des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, ...) ;
 - des matériaux et du matériel en suffisance.

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ⁹	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁰ Oui/Non
Critère 1 : Conformité du résultat.	1.1. Les quantités et les proportions des matériaux sont rationnelles.
	1.2. La pose des carreaux est conforme.
	1.3. Les finitions (découpes, profilés, plinthes) sont assurées.
Critère 2 : Conformité du processus.	2.1. Les techniques et les modes opératoires adéquats sont appliqués.
	2.2. L'organisation du travail est rationnelle.
Critère 3 : Respect des règles et consignes.	3.1. Les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement sont appliquées.
	3.2. Les consignes organisationnelles sont respectées.

Commentaires : néant

⁹ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁰ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA5 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**- Tâches attendues :**

- Sur base d'un plan,
 - déterminer les quantités des matériaux nécessaires ;
 - réaliser le calepinage ;
 - poser les carreaux en pose droite ;
 - réaliser les joints.
- Gérer le poste de travail : préparer, approvisionner, nettoyer, ranger, trier et gérer les déchets.

- Mise en situation :

- Situation pratique significative dans un contexte d'atelier ou de chantier.

- Complexité :

- Présence d'obstacles.
- Un angle rentrant en joint souple.
- Un angle sortant avec un profilé.

- Autonomie :

- Epreuve individuelle.
- Autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail – Approvisionnement en matériel et matériaux appropriés – Application des modes opératoires appropriés) dans le respect des consignes et des prescriptions techniques.

- Temps de réalisation :

- Fixé par l'organisme d'enseignement ou de formation (O.E.F.)

- Conditions de réalisation :

- L'apprenant disposera :
 - d'un poste de travail avec des repères et un niveau de référence ;
 - des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu...) ;
 - des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, ...) ;
 - des matériaux et du matériel en suffisance.

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹¹	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹² Oui/Non
Critère 1 : Conformité du résultat.	1.1. La pose des carreaux est conforme.
	1.2. Les finitions (découpes, profilés, joints) sont assurées.
Critère 2 : Conformité du processus.	2.1. Les techniques et les modes opératoires adéquats sont appliqués.
	2.2. L'organisation du travail est rationnelle.
Critère 3 : Respect des règles et consignes.	3.1. Les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement sont appliquées.
	3.2. Les consignes organisationnelles sont respectées.

UAA6	Carreler un escalier.
------	-----------------------

¹¹ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹² **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA6 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- Tâches attendues :

- Sur base d'un plan,
 - déterminer les quantités de matériaux nécessaires ;
 - réaliser le traçage de l'escalier droit ;
 - préparer le support ;
 - carreler l'escalier ;
 - réaliser les joints.
- Gérer le poste de travail : préparer, approvisionner, nettoyer, ranger, trier et gérer les déchets.

- Mise en situation :

- Situation pratique significative dans un contexte d'atelier ou de chantier.

- Complexité :

- Pose scellée ou pose collée.
- Escalier droit contre un mur.

- Autonomie :

- Epreuve individuelle.
- Autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail – Approvisionnement en matériel et matériaux appropriés – Application des modes opératoires appropriés) dans le respect des consignes et des prescriptions techniques.

- Temps de réalisation :

- Fixé par l'organisme d'enseignement ou de formation (O.E.F.).

- Conditions de réalisation :

- L'apprenant disposera :
 - d'un poste de travail avec des repères et un niveau de référence ;
 - des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu, ...) ;
 - des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, ...) ;
 - des matériaux et du matériel en suffisance.

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹³	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁴ Oui/Non
Critère 1 : Conformité du résultat.	1.1. Les quantités et les proportions des matériaux sont rationnelles.
	1.2. La préparation du support permet la pose.	
	1.3. La pose des marches et des contremarches est correcte.
	1.4. Les finitions (découpes, joints) sont assurées.
Critère 2 : Conformité du processus.	2.1. Les techniques et les modes opératoires adéquats sont appliqués.
	2.2. L'organisation du travail est rationnelle.
Critère 3 : Respect des règles et consignes.	3.1. Les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement sont appliquées.
	3.2. Les consignes organisationnelles sont respectées.

¹³ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁴ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

Cinquième partie

Profil d'équipement

L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

EQUIPEMENT DE BASE

<i>Profil formation</i>	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS						
- bétonnière	X		X			X
- brouette	X	X	X	X	X	X
- chariot ou diable (transport)	X	X	X	X	X	X
- conteneurs à déchets	X	X	X	X	X	X
- coupe-carrelage			X	X	X	X
- éclairage de chantier	X	X	X	X	X	X
- enrouleur électrique	X	X	X	X	X	X
- foreuse électropneumatique (burineur)	X	X				X
- malaxeur			X	X	X	X
- mélangeur électrique				X	X	X
- meuleuses d'angles	X	X	X	X	X	X
- niveau à fioles	X	X	X	X	X	
- niveau laser	X	X	X	X	X	
- plancher surélevé ou échafaudage		X			X	
- pompe silicone, lisseur, vaporisateur			X	X	X	
- ruban de signalisation, cônes, poteaux, pictogrammes, ...	X	X	X	X	X	X
- scie braquet (à lame <i>widia</i>)		X				
- scie circulaire portative				X		
- scie cloche (électrique, manuelle)			X	X	X	
- scie débiteuse à eau			X	X	X	X
- tuyau d'alimentation en eau (tuyau d'arrosage)	X	X	X	X	X	X

B. MATERIEL/OUTILLAGE						
EPI :						
- casque	X	X	X	X	X	X
- chaussures de sécurité	X	X	X	X	X	X
- gants	X	X	X	X	X	X
- genouillères	X	X	X	X	X	X
- lunettes de sécurité	X	X	X	X	X	X
- masque anti-poussière	X	X	X	X	X	X
- protections auditives	X	X	X	X	X	X
- tablier de protection anti-projection d'eau	X	X		X	X	X
- vêtements de travail	X	X	X	X	X	X
Outillage :						
- burin	X	X				X
- cales de carreleur					X	X
- chevillettes		X			X	
- ciseau à brique	X	X				X
- coffre à petit outillage (tournevis, marteau, cutter, tenaille, etc.)	X	X	X	X	X	X
- cordon traceur		X		X	X	X
- cuvette	X	X		X	X	X
- décimètre / double mètre pliant	X	X	X	X	X	X
- équerres		X		X	X	X
- escabeau		X			X	
- fil à plomb		X			X	
- grattoir (sol et mur)	X	X	X	X	X	X
- jauge d'épaisseur	X	X	X	X	X	
- kit à joints			X	X	X	X
- langue de chat	X	X	X	X	X	X
- maillets			X	X	X	X
- marteau de carreleur (30g avec pointe <i>widia</i>)			X	X	X	X
- massette	X	X	X			X
- niveau à bulle	X	X	X	X	X	X
- pelle, brosse, raclette	X	X	X	X	X	X
- pied de biche	X	X				X
- pierre à poncer					X	
- pinces, tenailles			X	X	X	X
- plâtres dentelées			X	X	X	X

- plâtresse à chape		X	X			X
- plâtresse à égaline	X					
- pointe à rayer (« griffe du carreleur »)					X	
- ramassette	X	X	X	X	X	X
- râteau	X		X			
- règles en aluminium de carreleur de différentes longueurs	X	X	X	X	X	X
- seaux	X	X	X	X	X	X
- serre-joints		X				
- taloches à chape et à cimentage	X	X	X			X
- truelles	X	X	X	X	X	X
- ventouse				X	X	
C. CONSOMMABLES (produits, matériel, ...)						
- clous	X	X	X	X	X	X
- cordons (pour joints)			X	X	X	X
- crayon	X	X	X	X	X	X
- croisillons, profilés d'angle, ficelles, cordes			X	X	X	X
- éponges			X	X	X	X
- lames du cutter	X	X	X	X	X	X
- serpillière	X	X	X	X	X	X
	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6

Annexes

Glossaire

Acquis d'apprentissage (A.A.)¹⁵ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs¹⁶** : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes¹⁷** : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences¹⁸** : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

Activités clés (A.C.)¹⁹ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage²⁰ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échoue par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des Certifications (CFC)²¹ : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

Compétence²² : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

¹⁵ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

¹⁶ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

¹⁷ Ibid, p.60.

¹⁸ Ibid, p.61.

¹⁹ Ibid, p.60.

²⁰ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. +

Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 21ter, §3.

²¹ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015, Titre Ier, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

²² Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1°.

Compétence professionnelle²³ : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

Points ECVET²⁴ (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European Credit for vocational education and training ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

Profil de certification (P.C.)²⁵ : document de référence définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement²⁶ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)²⁷ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

Profil métier (P.M.)²⁸ : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier**²⁹ : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.
- **Référentiel des compétences professionnelles**³⁰ : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

Profil d'évaluation³¹ : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

- **Critères**³² : qualité que l'on attend d'un objet évalué.
- **Indicateurs**³³ : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)³⁴ : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

²³ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

²⁴ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11°.

²⁵ Ibid., art. 5, 14°.

²⁶ Ibid., art. 5, 13°.

²⁷ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé «SFMQ», 10 déc. 2015, art. 1, 7°.

²⁸ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

²⁹ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé «SFMQ», 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

³⁰ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

³¹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

³² Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

³³ Ibid., p.61.

³⁴ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 9°.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)³⁵

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

³⁵ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé « C.F.C », 15 mai 2015

Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

		dont les solutions possibles sont multiples.	
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.
Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

		(ou de procédures).	
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.